

## Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 2 décembre 2015

---

*Le projet de procès-verbal de la réunion du 2 décembre 2015, ci-annexé, est soumis aux membres du Comité Syndical.*

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**

## Comité Syndical du 9 mars 2016

---

### Projet de procès-verbal de la séance du 2 décembre 2015

Le Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le mercredi 2 décembre 2015 à 10h30 dans les locaux du Conseil régional du Centre-Val de Loire.

L'ordre du jour était le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 21 octobre 2015**
2. **Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances**
3. **Décision modificative n° 4 pour l'exercice 2015**
4. **Prévention des inondations – Compte-rendu de mission à visée opérationnelle en Saxe-Anhalt, sur le bassin de l'Elbe (26-28 octobre 2015)**
5. **Signature du Pacte de Paris sur l'eau et l'adaptation au changement climatique**
6. **Compte-rendu de la réunion de la Commission des usagers du soutien des étiages du 5 novembre 2015**
7. **Barrage de Naussac – Convention de prestation de services avec l'exploitant de la station d'épuration de Langogne**
8. **Occupation du foncier de l'Etablissement sur le site de Villerest**
9. **SAGE Sioule – Modification du lieu d'implantation de la cellule d'animation et ajustement du programme d'actions 2015**
10. **Attribution d'une subvention au titre de la stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation (Projet TRIO, Université François Rabelais, Tours)**
11. **Attribution de subventions "Patrimoine"**
12. **Attribution de subventions "Classes Loire"**
13. **Approbation des budgets principal et annexe 2016**
14. **Programmes d'action 2016 des SAGE portés par l'Etablissement**
15. **Deuxième bilan financier de l'acquisition des locaux de l'Etablissement**
16. **Gestion du personnel**
17. **Point d'information sur la mise en œuvre de la compétence GEMAPI**
18. **Questions diverses**

## **Etaient présents ou représentés**

### **REGIONS**

M. Gilles DEGUET Centre-Val de Loire  
M. Jean-Pierre LE SCORNET Pays de la Loire

### **DEPARTEMENTS**

M. Patrick BAGOT Cher  
M. Christian CHITO Allier  
M. Yves COUTEAU représenté par M. Jean-Pierre GASCHET Indre-et-Loire  
M. Louis DE REDON Loir-et-Cher  
M. Jean-Claude MORIN Cher  
Mme Edith PERRAUDIN Saône-et-Loire  
Mme Nathalie ROUSSET Haute-Loire  
M. Bernard SAUVADE Puy-de-Dôme

### **VILLES DE PLUS DE 30 000 HABITANTS**

Mme Stéphanie ANTON Orléans  
M. Christian COUTURIER Nantes Métropole  
M. Jean-Louis DEMOIS Angers Loire Métropole  
M. Daniel FRECHET Roannais Agglomération

### **SICALA**

M. Vincent ALDEBERT Loir-et-Cher  
M. Christian BARLE Nièvre  
M. Pierre BROSELLIER Anjou-Atlantique  
M. François COINTEPAS Loiret  
Mme Cécile GALLIEN Haute-Loire  
M. Fabien GENET représenté par M. Georges BORDAT Saône-et-Loire  
M. Bruno LIANCE Cher  
M. Jean-Pierre REZE Indre-et-Loire

### **Délégations de vote**

M. Georges ASSEZAT à MME Cécile GALLIEN  
M. Jean-François BARNIER à Mme Stéphanie ANTON  
M. Jean-Paul BOISNEAU à M. Pierre BROSELLIER  
M. Sébastien CARTIER à M. Patrick BAGOT  
M. Jean-Bernard DAMIENS à M. Gilles DEGUET

M. Christophe DOUGÉ à M. Jean-Pierre LE SCORNET  
M. Bruno DURAND à M. Jean-Claude MORIN  
Mme Karine GLOANEC MAURIN à M. Vincent ALDEBERT  
Mme Françoise HAMEON à M. Bernard SAUVADE  
M. Freddy HERVOCHON à M. Christian COUTURIER  
Mme Christiane JODAR à M. Daniel FRECHET  
M. Jean-Claude MAIRAL à M. Bruno LIANCE  
M. Gérard MALBO à M. Louis DE REDON  
M. André MARCHAND à M. Jean-Louis DEMOIS  
M. Louis-François MARTIN à M. Christian BARLE  
M. Yves MASSOT à M. Jean-Pierre REZÉ  
Bernard PALPACUER à Mme Edith PERRAUDIN  
Mme Chantal REBOUT à M. François COINTEPAS  
M. Claude RIBOULET à M. Christian CHITO  
Mme Dominique SARDOU à M. Jean-Pierre GASCHET  
M. Rémy VIROULAUD à M. Georges BORDAT

### **Excusés**

M. Georges ASSEZAT  
Mme Sylvie AUCOUTURIER-VAUGELADE  
M. Jean-François BARNIER  
M. Jean-Paul BOISNEAU  
Mme Jocelyne BOUQUET  
M. Sébastien CARTIER  
M. André CHAPAVEIRE  
M. André CHASSAIGNE  
M. Jean-Yves COUTEAU  
M. Jean-Bernard DAMIENS  
MME Blandine DELAPORTE  
M. Christophe DOUGE  
M. Bruno DURAND  
M. Thierry GAILLARD  
M. Fabien GENET  
Mme Chantal GIEN  
M. Jean-Baptiste GIORDANO

Mme Karine GLOANEC MAURIN  
Mme Pascale HAMEAU  
Mme Françoise HAMEON  
M. Freddy HERVOCHON  
M. Alain HERTELOUP  
Mme Christiane JODAR  
M. Michel JOUBERT  
MME Djamila KAOUES  
M. Jérémie LACROIX  
M. Didier LAVILLE  
M. Jean-Claude LEBLANC  
M. André LEFEBVRE  
M. Pierre LEFORT  
M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE  
MME Catherine LHERITIER  
M. Oliver LONGEON  
M. Luc-Jean-Jacques LOPEZ  
M. Jean-Claude MAIRAL  
M. Gérard MALBO  
M. Gabriel MAQUIN  
M. André MARCHAND  
M. Louis-François MARTIN  
M. Yves MASSOT  
M. Bernard PALPACUER  
M. Simon PLENET  
Mme Chantal REBOUT  
MME Marie-Hélène RIAMON  
M. Claude RIBOULET  
M. Jean-Luc RIGLET  
Mme Nadine RIVET  
Mme Bernadette ROCHE  
Mme Dominique SARDOU  
Mme Sophie TUBIANA  
M. Fabrice VERDIER

Mme Anne VERIN

M. Rémy VIROULAUD

**Assistaient également à la réunion ou étaient représentés :**

M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services

MME Maude GONZALEZ, directrice administrative et financière

M. Thanh-Son NGUYEN, directeur de l'exploitation et de la prévention des risques

M. Pierre PHILIPPE, chef du service prévention des inondations

M. Benoit ROSSIGNOL, directeur du développement et de la gestion territorialisée

M. Renaud COLIN, directeur adjoint du développement et de la gestion territorialisée

M. Laurent BOISGARD, chef du service gestion et aménagement des eaux

**Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :**

- 15-127-CS      Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 21 octobre 2015
- 15-128-CS      Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances
- 15-129-CS      Décision modificative n°4 du budget principal 2015
- 15-130-CS      Signature du Pacte de Paris sur l'eau et l'adaptation au changement climatique
- 15-131-CS      Convention de prestation de services avec l'exploitant de la station d'épuration de Langogne
- 15-132-CS      Autorisation temporaire de chasse pour la société communale de chasse de Saint Priest-la-Roche
- 15-133-CS      Autorisation temporaire de chasse pour la société communale de chasse de Saint Jodard
- 15-134-CS      Autorisation temporaire de chasse pour la société communale de chasse de Nervieux
- 15-135-CS      Projet de convention avec la SMAT du Bassin de Sioule
- 15-136-CS      Ajustement du programme d'actions 2015 du SAGE Sioule
- 15-137-CS      Attribution d'une subvention au titre de la stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation (Projet TRIO, Université François Rabelais, Tours)
- 15-138-CS      Projet d'aménagement pédestre de la zone du Mas d'Armand Communauté de Communes du Haut-Allier
- 15-139-CS      Projet d'aménagement pour l'accueil du public en forêt communale de Naussac Communauté de Communes du Haut-Allier
- 15-140-CS      Transformation d'un ponton *AAPPMA Société amicale des pêcheurs langonnais*

- 15-141-CS Attribution de financements « Classes Loire »
- 15-142-CS Attribution de financement « Rivières d'Images et fleuves de Mots » - SOS Loire Vivante ERN France
- 15-143-CS Budget primitif du budget principal 2016
- 15-144-CS Budget primitif du budget annexe « exploitation des ouvrages » 2016
- 15-145-CS Contributions des membres pour l'année 2016 – Budget principal et budget annexe
- 15-146-CS Utilisation de crédits de reports pour le paiement de la contribution 2016
- 15-147-CS Détermination du montant de la redevance soutien d'étiage 2016
- 15-148-CS Constitution d'une provision semi-budgétaire au budget annexe
- 15-149-CS Programme d'actions SAGE Val Dhuy Loiret 2016
- 15-150-CS Programme d'actions SAGE Sioule 2016
- 15-151-CS Programme d'actions SAGE Yèvre-Auron 2016
- 15-152-CS Programme d'actions SAGE Loire en Rhône-Alpes 2016
- 15-153-CS Programme d'actions SAGE Loir 2016
- 15-154-CS Programme d'actions SAGE Cher amont 2016
- 15-155-CS Programme d'actions SAGE Allier aval 2016
- 15-156-CS Programme d'actions SAGE Cher aval 2016
- 15-157-CS Programme d'actions SAGE Haut-Allier 2016
- 15-158-CS Tableau des effectifs – Transformation d'un poste de technicien
- 15-159-CS Modification d'intitulés de grades dans la délibération n°07-70 du 19 décembre 2007

## **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Mesdames et messieurs, les conditions du quorum étant atteintes, je vous propose sans plus attendre de démarrer l'ordre du jour, en vous priant par avance de m'excuser car je serai peut-être contraint de vous quitter avant la fin de séance puisque j'ai un rendez-vous qui s'est offert à moi, malheureusement j'ai envie de dire, hier et qui me privera du déjeuner avec vous ce midi.

Je vous remercie tout d'abord de votre participation nombreuse ce matin. Cela démontre l'intérêt évident que vous portez à l'Etablissement et qui, je crois, fait sa force. C'est aussi une reconnaissance importante pour le personnel, pour l'ensemble de l'équipe, de vous voir aussi nombreux, eux qui se déploient – vous le savez bien – au quotidien et sans compter pour faire vivre les politiques publiques que portent l'Etablissement.

Je voulais aussi vous remercier les uns et les autres puisqu'il ne vous a pas échappé que c'était sûrement ma dernière réunion en tant que Président de l'EP Loire. Je vous rappelle que nous avons décidé de ne pas modifier les instances d'ici aux prochaines élections régionales, donc il y aura un nouveau tour de table après les élections régionales, et donc évidemment ce sera le moment de reformater un nouveau bureau.

En tous cas, je voulais vous remercier très sincèrement pour la confiance qui m'a été faite. J'ai une pensée, bien entendu, pour l'ensemble des présidents qui ont eu la chance et l'honneur de présider cette belle institution que constitue l'Etablissement public Loire, avec peut-être, si vous me permettez, une pensée plus soutenue compte tenu des circonstances pour Jean GERMAIN.

Sachez que j'ai pris beaucoup de plaisir à présider ces débats et je vous remercie vraiment sincèrement du climat à la fois studieux et convivial qui était le nôtre pendant ces différentes réunions. Je vous remercie évidemment de l'effort qui était le vôtre, les uns et les autres venant parfois de très loin, pour être présents et donc de pouvoir ainsi tenir dans de bonnes conditions notamment de quorum les réunions que nous avons conduites ensemble.

L'Etablissement public Loire est un bel Etablissement. Sa force, c'est avant tout vous, mesdames et messieurs les élus qui participez à ces instances. C'est évidemment aussi, et je finirai par-là, ses équipes : Monsieur le Directeur, j'ai pris beaucoup de plaisir à travailler avec vous ; je salue évidemment la compétence et la disponibilité de mesdames et messieurs qui sont là-bas et qui œuvrent au quotidien pour porter cet Etablissement dans de bonnes conditions.

Dans un contexte compliqué – je ne reviens pas sur le contexte institutionnel ; budgétaire aussi, on aura l'occasion d'y revenir tout à l'heure –, en dépit de ces circonstances très particulières, je crois que l'Etablissement est voué à un bel avenir : on n'a pas attendu pour porter un esprit de mutualisation entre nous, pour porter des questions d'innovation également, et dans beaucoup de domaines, on a été précurseurs. Et je crois que c'est évidemment la chance et l'intérêt que constitue l'EP Loire.

Pour tout cela, merci, en tous cas.

Et je vous propose sans plus attendre de commencer l'ordre du jour.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 21 octobre 2015**

Je ne sais pas si vous avez des remarques particulières sur les différentes interventions que vous avez pu les uns et les autres formuler à cette occasion et si ce qui est écrit est fidèle à vos propos ?

## **INTERVENTION DE MME ROUSSET**



J'avais déjà remarqué auparavant la rédaction des comptes rendus. Personnellement, je suis un peu gênée par le fait que le message oral soit transcrit littéralement en règles écrites. Or les règles écrites sont normalement un peu différentes. Je ne trouve pas la plus-value dans le document, ça le rallonge un peu d'ailleurs. J'ai vu que vous aviez l'habitude de travailler comme ça mais tout de même cela m'a interrogée et même gênée à la lecture.

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

On cherche évidemment à être le plus fidèle aux propos qui sont tenus et justement l'examen du compte rendu permet de vérifier que ce qui est écrit traduit bien les propos des uns et des autres. Ces comptes rendus exhaustifs se pratiquent dans beaucoup de structures.

Je ne sais pas si cela appelle d'autres commentaires ?

Au-delà de cette remarque, y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je vous demande de l'approuver.

Y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie.

## **2. Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances**

La plupart d'entre eux ont déjà siégé à l'Etablissement, donc ce ne sera pas vraiment une nouveauté, mais je vous informe de la désignation :

Pour le Département de l'Indre-et-Loire, de Monsieur Jean-Yves COUTEAU, comme titulaire, et de Monsieur Jean-Pierre GASCHET comme suppléant. Je ne sais pas s'ils sont là ? Un petit mot, peut-être, pour vous présenter.

### **INTERVENTION DE M. GASCHET**

Je représente le Président qui a des petits soucis de santé actuellement. Je suis Conseiller départemental sur le canton de Château-Renault, délégué à l'environnement et à la communauté de communes.

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Pour la ville d'Orléans, de Madame Stéphanie ANTON, comme titulaire, et de Monsieur François LAGARDE comme suppléant.

On vous connaît, vous avez déjà siégé, mais peut-être pour les nouveaux.

### **INTERVENTION DE MME ANTON**

Je suis l'adjointe en charge du développement durable et des risques majeurs à la Mairie d'Orléans, également conseillère communautaire au niveau de l'Agglomération Orléans Val de Loire, membre aussi de l'Agence de l'eau, du CEPRI et du SAGE Val Dhuy Loiret (en tant que Vice-présidente).

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Pour Angers Loire Métropole, de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, comme titulaire, et de Madame Roselyne BIENVENU comme suppléante.

### **INTERVENTION DE M. DEMOIS**

Jean-Louis DEMOIS, Vice-président d'Angers Loire Métropole, en charge du développement des territoires ruraux et des rivières. Je suis aussi Vice-président du SAGE Sarthe aval.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Pour le SICALA Anjou Atlantique, de Monsieur Pierre BROSELLIER, comme titulaire, et de Monsieur François PELLETIER comme suppléant.

#### **INTERVENTION DE M. BROSELLIER**

Pierre BROSELLIER, nouveau Président du SICALA depuis un mois et demi, donc je suis tout nouveau. J'étais déjà suppléant avant mais j'ai plaisir maintenant à venir ici pour travailler avec vous.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci beaucoup. Il vous est proposé de prendre acte, d'une part, de la désignation des délégués des délégués du Département d'Indre-et-Loire, de la ville d'Orléans, d'Angers Loire Métropole, du SICALA Anjou Atlantique ; et d'autre part, des remplacements subséquents en lieu et place au sein du Bureau et des commissions de travail de l'Etablissement.

Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Je vous remercie.

### **3. Décision modificative n° 4 pour l'exercice 2015**

#### **INTERVENTION DE MME GONZALEZ**

La décision modificative n° 4 présentée a pour effet de faire évoluer les dépenses sur le budget principal, sur deux volets :

##### Prévention et réduction du risque inondations

Il s'agit d'augmenter de 1.160 € les crédits de l'opération investissement « *Restauration lit-levées domaniaux en région Centre* » et de retirer 87.000 € de crédits non nécessaires en fonctionnement pour la mise en œuvre de l'initiative commune de réalisation de PCA.

##### Aménagement et gestion des eaux

Il s'agit d'ajouter 14.000 € de crédits de fonctionnement pour le SAGE Sioule afin de permettre le lancement de l'étude des têtes de bassins versants.

En résumé, la décision modificative n°3 sur le budget principal a pour effet d'augmenter la section d'investissement de 1.160 € et d'abaisser la section de fonctionnement de 73.000 €, soit une évolution globale sur le budget principal de – 71.840 €.

Il vous est donc proposé d'approuver cette décision modificative.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci de cette présentation. Y a-t-il des remarques particulières ?

Pas d'abstention ? D'avis contraire ? Je vous remercie.

### **4. Prévention des inondations - Compte rendu de mission à visée opérationnelle en Saxe-Anhalt, sur le bassin de l'Elbe (26-28 octobre 2015)**

Nous passons maintenant au compte rendu de la mission en Saxe-Anhalt. Nous sommes quelques-uns à avoir eu le privilège de nous déplacer sur ce territoire très particulier et singulier.

C'est Monsieur PHILIPPE qui présente.

#### **INTERVENTION DE M. PHILIPPE**

Merci Monsieur le Président.

Une délégation de collectivités du bassin de la Loire et ses affluents, conduite par le Président de l'Etablissement public Loire, s'est rendue sur le bassin de l'Elbe en Allemagne du 26 au 28 octobre 2015.

Cette mission sur le thème de la prévention des inondations, dont vous trouverez le programme dans le dossier de séance, s'inscrit dans le cadre des échanges développés depuis quelques années maintenant avec le Land de Saxe-Anhalt, notamment suite aux inondations qui se sont produites sur le bassin de l'Elbe en 2013.

Lors de cette mission, différents thèmes ont été abordés comme le couplage entre les infrastructures de protection et le recours aux zones d'expansion de crues, l'utilisation des nouvelles technologies dans la gestion de crise, ou encore la prise en compte du changement climatique.

Les visites sur site et les présentations effectuées ont confirmé que le Land de Saxe-Anhalt, au-delà de son savoir-faire propre en matière de gestion des risques d'inondation, était aussi un relais essentiel vers la diversité d'acteurs du bassin de l'Elbe.

Une coopération spécifique avec l'Etablissement pourrait notamment ouvrir la voie à des projets liant l'exploitation des connaissances scientifiques à l'échelle de nos bassins fluviaux et leurs applications concrètes en termes de gestion de la ressource en eau et des risques associés.

Dans le registre des innovations, l'approfondissement des échanges d'expériences sur la réduction de la vulnérabilité aux inondations du patrimoine culturel pourrait également être envisagé.

L'ensemble des documents relatifs à cette mission est disponible sur le site internet de l'Etablissement.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci de cette rapide présentation. Quelques collègues ici étaient présents. Souhaitez-vous compléter les propos ?

C'était un point d'information, il n'y a pas de délibération particulière.

### **5. Signature du Pacte de Paris sur l'eau et l'adaptation au changement climatique**

C'est Monsieur ROSSIGNOL qui présente.

#### **INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL**

Merci.

Comme vous le savez, la conférence des parties (COP) sur le climat se réunit en ce moment-même à Paris. A cette occasion, les acteurs de l'eau se mobilisent pour que l'eau soit d'avantage prise en compte dans les négociations comme facteur d'atténuation et d'adaptation au

changement climatique et ils ont permis d'organiser, au sein de l'espace des négociations, une demi-journée « eau et adaptation au changement climatique », ce jour, 2 décembre.

Dans ce cadre, est présenté et signé symboliquement le *Pacte de Paris sur l'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères*.

Ce texte, qui figure dans le dossier de séance, porte uniquement sur l'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins, et est organisé en trois parties :

- La première partie qui décrit le contexte,
- La deuxième partie énumère les engagements,
- Une annexe qui permet la présentation de projets concrets et qui a été complétée par l'Etablissement, en renvoyant vers l'initiative ligérienne d'adaptation aux impacts du changement climatique, document produit dans le dossier de séance.

Afin de marquer l'engagement de l'Etablissement public Loire depuis 2007 dans le cadre de l'initiative ligérienne d'adaptation aux impacts du changement climatique (ILAICC), il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président de l'Etablissement à signer le Pacte de Paris sur l'eau et d'adaptation au changement climatique, en soulignant que l'Etablissement a déjà mené et mène encore actuellement des actions dans plusieurs des domaines d'engagements repris dans ce pacte.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci de préciser qu'on n'a pas attendu cette réunion pour se mobiliser sur ces questions de changement climatique évidemment.

Y a-t-il des remarques particulières sur cette proposition de signature du Pacte ?

#### **INTERVENTION DE MME ANTON**

J'ai eu un petit problème technique hier. Je voulais télécharger les documents de séance et je n'ai pas pu les obtenir.

Donc j'aurais souhaité qu'on projette juste un petit peu le Pacte pour revenir sur le deuxième paragraphe. Déjà, je tiens à féliciter l'Etablissement public Loire pour cette démarche, bien entendu, et également pour sa présence lors du colloque « Eau et changement climatique » qui a été organisé par la Fédération Nationale de l'Environnement (FNE).

En fait, dans le deuxième paragraphe, j'ai l'impression qu'on voit en effet ressortir les impacts du changement climatique au niveau de la ressource en eau et de l'augmentation du risque inondation, mais on ne voit pas assez ressortir le fait que ce sont les activités humaines qui sont à la base aussi de ce réchauffement climatique. C'est au niveau de la tournure :

#### **Principes d'action**

*« Le changement climatique affecte d'ores et déjà et affectera de plus en plus la quantité et la qualité de l'eau douce continentale [...] ».*

C'est l'homme qui affecte aussi la qualité de l'eau douce, ce n'est pas le changement climatique. C'est au niveau de la tournure, j'ai été un petit peu déstabilisée en lisant cette phrase. Je ne sais pas si j'ai été la seule dans ce cas-là.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci de cette précision très juste évidemment. Souhaitez-vous apporter un complément ?

#### **INTERVENTION DE M. COUTURIER**

Il est clair que sur l'estuaire de la Loire, l'élévation du niveau de la mer va impacter le déplacement du bouchon vaseux et donc apporter plus de salinité plus en amont sur la Loire. Déjà, actuellement, quand on parle de l'estuaire, on ne dit pas que Nantes est à l'entrée de l'estuaire mais au milieu puisque ce bouchon vaseux et toute la salinité qui l'accompagne remontent maintenant jusqu'à Ancenis par moment. Effectivement, une élévation du niveau de la mer va entraîner des perturbations beaucoup plus fortes dans l'estuaire et va créer des difficultés pour alimenter les stations d'eau potable qui prélèvent de l'eau dans la Loire. C'est donc une véritable réalité, pas seulement humaine, bien entendu. Les perturbations climatiques sont bien d'origine humaine mais directement ici on aura des impacts sur la qualité de l'eau pour l'approvisionnement en eau potable.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci de votre remarque. Evidemment on ne va pas pouvoir modifier le document puisqu'il est à portée générale. En revanche, dans la lettre d'accompagnement on peut peut-être faire une synthèse de vos interventions pour préciser leur sens.

Y a-t-il des remarques particulières autres que celles ainsi présentées ?

Y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie.

### **6. Compte rendu de la réunion de la Commission des usagers du soutien des étiages du 5 novembre 2015**

#### **INTERVENTION DE M. NGUYEN**

Merci Monsieur le Président.

Je vais vous faire un retour rapide sur cette réunion.

La réunion de la Commission des usagers du soutien des étiages apporté par les ouvrages de Naussac et de Villerest s'est déroulée le 5 novembre 2015 au barrage de Villerest.

Lors de cette réunion, il a été présenté le bilan de l'année 2015 et les perspectives 2016 sur l'hydrologie, la gestion des crues et des étiages et les travaux prévus, ainsi que les orientations budgétaires de 2016. Sur ce point, le montant prévisionnel de la redevance soutien d'étiage a été approuvé par les participants.

Il est proposé au Comité Syndical de prendre connaissance du compte rendu de la réunion.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci. Il n'y a pas de délibération, c'est une information. Y a-t-il néanmoins quelques commentaires d'élus qui auraient pu y participer ? Non. Je vous remercie.

### **7. Barrage de Naussac - Convention de prestation de services avec l'exploitant de la station d'épuration de Langogne**

#### **INTERVENTION DE M. NGUYEN**

La société Véolia exploite actuellement la station d'épuration de la ville de Langogne, ainsi que le poste de relevage associé faisant l'objet de cette convention. Le poste permet de transférer les eaux traitées en aval du point de pompage pour l'alimentation du barrage de Naussac.

La convention en cours date de juin 2012. Elle précise le contenu des prestations assurées par Veolia ainsi que le montant de la rémunération.

A titre indicatif et pour information, ce versement s'élevait à 1.133.67 € en 2014.

Cette convention arrivant à échéance le 31 décembre 2015, il est proposé de la reconduire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 30 juin 2020 sur la même base de rémunération.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci. Y a-t-il des observations ? Des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie, cette délibération est adoptée.

### **8. Occupation du foncier de l'Etablissement sur le site de Villerest**

#### **INTERVENTION DE M. NGUYEN**

Ce sont des demandes de sociétés communales, au nombre de trois.

- Demande de la société communale de chasse de Saint-Priest-La-Roche pour obtenir une autorisation de chasse sur le domaine de l'Etablissement

La société communale de chasse de Saint Priest-La-Roche demande le renouvellement de l'autorisation de chasse qui lui a été accordée par l'Etablissement, à plusieurs reprises depuis 2009. La surface concernée représente environ 23,5 ha.

Eu égard à l'intérêt que présente localement l'activité dont il s'agit, il est proposé d'autoriser le Président à accorder gratuitement, jusqu'au 31 décembre 2016, une autorisation de chasse à la société communale de chasse de St Priest-La-Roche, sous réserve d'y préciser notamment que l'Etablissement se dégage de toute responsabilité en cas d'accident dont une personne serait victime et de rappeler les prescriptions liées aux règles de gestion de la retenue du barrage de Villerest et celles de la zone Nature 2000 « Gorges de la Loire Aval », applicables dans cette zone.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci. Y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie.

#### **INTERVENTION DE M. NGUYEN**

- Renouvellement d'une autorisation de chasse accordée par l'Etablissement à la société communale de chasse de Saint Jodard

En date du 14 octobre 2014, le Comité Syndical a accordé à titre gratuit, jusqu'au 31 décembre 2015, une autorisation de chasse à la société communale de chasse de Saint Jodard. La surface concernée représente environ 7 ha.

Compte tenu là aussi de l'intérêt que présente localement l'activité dont il s'agit, il est proposé d'autoriser le Président à accorder, à titre gratuit, jusqu'au 31 décembre 2016, une autorisation de chasse sous réserve des prescriptions liées aux règles de gestion de la retenue du barrage de Villerest et celles de la zone Nature 2000

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci beaucoup. Y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie.

### **INTERVENTION DE M. NGUYEN**

- Renouvellement d'une autorisation de chasse accordée par l'Etablissement à la société communale de chasse de Nervieux

Le Comité Syndical du 14 octobre 2014 a accordé à titre gratuit, jusqu'au 31 décembre 2015, une autorisation de chasse à la société communale de chasse de Nervieux. La surface concernée représente environ 3 ha.

Eu égard à l'intérêt que présente localement l'activité dont il s'agit, il est proposé d'autoriser le Président à accorder, à titre gratuit, jusqu'au 31 décembre 2016, une autorisation de chasse à la société communale de chasse de Nervieux (à l'exception de la parcelle cadastrée n°B1352 faisant l'objet de demandes d'occupations temporaires par le Conseil Départemental de la Loire dans le cadre de l'entretien du viaduc des Chessieux).

Il sera précisé dans cette autorisation que l'Etablissement se dégage de toute responsabilité en cas d'accident dont une personne serait victime, et rappelé les prescriptions liées aux règles de gestion de la retenue du barrage de Villerest.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci de ces précisions. Y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie.

## **9. SAGE Sioule – Modification du lieu d'implantation de la cellule d'animation et ajustement du programme d'actions 2015**

### **INTERVENTION DE M. BOISGARD**

La présente note est composée de deux points basés sur des courriers qui ont été transmis par le Président de la CLE du SAGE Sioule et annexés au dossier de séance.

- Implantation de la cellule d'animation

Depuis 2013, l'animatrice en charge de la mise en œuvre de cette procédure est hébergée dans les locaux du SMAD des Combrailles, localisé à St-Gervais d'Auvergne (63). Le même syndicat met également à disposition de l'Etablissement des moyens matériels et humains par le biais de la mise à disposition d'un agent qui assure le secrétariat pour 1/4 d'un équivalent temps plein (ETP).

Afin d'assurer une cohérence d'actions et de renforcer les synergies avec le Contrat Territorial Sioule et affluents, programme opérationnel déclinant le SAGE sur ce même territoire, il est proposé par la CLE de regrouper les chargés de missions du Contrat Territorial et du SAGE dans les mêmes locaux, à savoir ceux du Syndicat Mixte d'Aménagement du Territoire du bassin de la Sioule localisé à Ebreuil (Allier).

Les acteurs techniques et financiers concernés par cette procédure SAGE étant favorables à ce rapprochement, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser cette modification du lieu d'implantation et de signer la convention correspondante selon les mêmes modalités financières que celles définies actuellement.

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci. Y a-t-il des remarques particulières sur cette proposition ? Des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie.

### **INTERVENTION DE M. BOISGARD**

- Réévaluation de l'enveloppe prévisionnelle pour l'étude de délimitation et de caractérisation des têtes de bassin

Concernant le second dossier, il s'agit d'une proposition de modification de l'enveloppe financière allouée dans le programme d'actions 2015 pour la réalisation de l'étude de délimitation des têtes de bassin versant tel qu'il a été rappelé tout à l'heure dans la décision modificative.

En effet, après consultation des entreprises, il s'avère que les montants des offres remises par les pétitionnaires dépassent cette enveloppe financière prévisionnelle fixée à 50.000 € TTC. Afin de permettre la notification de cette prestation d'ici la fin de l'année, en accord avec le Président de la CLE et les partenaires financiers concernés, il est proposé de porter l'enveloppe prévisionnelle relative à cette prestation à 64 000 € TTC.

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci de cette présentation. Y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie.

## **10. Attribution d'une subvention au titre de la stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation (Projet TRIO, Université François Rabelais, Tours)**

### **INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL**

Merci Monsieur le Président.

L'Université François Rabelais de Tours a sollicité l'Etablissement pour le co-financement du projet de recherche TRIO : Transferts de contaminants au cours de la dynamique sédimentaire vers les milieux aquatiques.

Ce projet concerne la qualité des sédiments des retenues (notamment de Villerest) et l'impact du transfert des contaminants présents dans ces sédiments vers les milieux aquatiques. Il est motivé par les résultats obtenus dans le cadre des projets précédemment réalisés, avec notamment le soutien financier du FEDER au titre du plan Loire III.

Au cours de l'évolution du stock sédimentaire à l'amont de l'ouvrage de Villerest, des sédiments anciens potentiellement contaminés peuvent être remobilisés.

Les objectifs du projet sont :

- 1 - la caractérisation du cocktail de contaminants qui peuvent potentiellement être libérés depuis le réservoir sédimentaire à l'amont du barrage de Villerest, vers les eaux interstitielles ;
- 2- l'évaluation de la mobilité potentielle des contaminants au cours d'un déstockage sédimentaire.

La sollicitation de l'Etablissement est à hauteur de 30,42 % du coût total du projet, pour un montant de 46.618 €.

Ce projet de recherche, d'une durée de trois ans, devrait apporter une contribution supplémentaire en vue de limiter au mieux le transfert de contaminants métalliques et organiques présents dans le stock sédimentaire à Villerest. Ses résultats sont de nature à intéresser l'Etablissement au titre de



trois de ses domaines d'action principalement : la gestion des ressources en eau de l'ouvrage de Villerest, la stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation, ainsi que l'aménagement et la gestion des eaux, en lien avec des problématiques qualité des eaux et des sédiments identifiées dans le SAGE Loire en Rhône-Alpes.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci de cette présentation.

Monsieur FRECHET, vous participiez hier je crois à une réunion avec le Préfet.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Tout à fait. Hier je présidais avec Monsieur le sous-Préfet de Roanne la CLIC (Commission Locale d'Information et de Concertation) du barrage de Villerest, avec vos services d'ailleurs que je remercie pour le travail important qui a été fait. C'est très intéressant.

Une demande a été faite sur une étude des sédiments. Le barrage est quand même assez récent et les sédiments ne sont pas trop importants. On est surtout impacté par les sédiments du barrage de Grangent qui est beaucoup plus haut, mais il est important que cette étude ait lieu, de façon à nous apporter quand même des précisions sur ce qui se trouve dans ces sédiments. Une demande a donc été faite à la CLIC à ce niveau-là.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Si vous me permettez, c'est ce que d'ailleurs j'ai indiqué, à savoir que l'étude était prévue et que j'en parlerais aujourd'hui lors du Comité.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci. Y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie.

### **11. Attribution de subventions « Patrimoine »**

#### **INTERVENTION DE M. COLIN**

Merci Monsieur le Président.

Depuis le dernier Comité Syndical, l'Etablissement a été sollicité pour trois demandes de subventions. Deux d'entre elles émanent de la Communauté de Communes du Haut-Allier (CCHA).

- Projet d'aménagement pédestre de la zone du Mas d'Armand, plan d'eau à niveau constant du lac de Naussac

La CCHA a aménagé un sentier pédestre autour de ce plan d'eau. Elle envisage d'agrandir et de multiplier les boucles de promenade à partir de ce même plan d'eau. Elle propose l'aménagement d'un cheminement supplémentaire de 2,5 km qui passe par la matérialisation d'une clôture entre la limite de bordure du lac de Naussac, la création de sentiers de promenade entre cette clôture et la

limite des eaux, et l'installation de mobilier (table de pique-nique, banc, poubelles, ...) sur le parcours.

Outre son intérêt touristique, il apparaît donc que ce projet serait également de nature à régler des conflits d'usage rencontrés cet été notamment avec des agriculteurs riverains.

Il est précisé que ce financement ne pourra être octroyé que sous réserve du respect des autorisations d'occupation déjà accordées par l'Etablissement et que c'est la Communauté de Communes qui s'engage à entretenir le sentier.

L'Etablissement public Loire est sollicité pour cet aménagement à hauteur de 24.000 €, soit 50% du montant total du projet qui est de 48.000 €.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci. Y a-t-il des élus du secteur qui souhaitent s'exprimer ? Peut-être pas.

Y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ? Cette délibération est adoptée.

#### **INTERVENTION DE MME ROUSSET**

Je voulais savoir quel type de projet pouvait bénéficier de ces subventions patrimoine.

#### **INTERVENTION DE M. COLIN**

Essentiellement des projets qui visent le développement local d'un territoire sur le bassin, soit sur la Loire, soit sur un de ses affluents. On est là en l'occurrence en présence d'un cas particulier puisque deux secteurs du bassin qui sont sur le territoire du barrage de Naussac et sur le territoire du barrage de Villerest bénéficient d'un regard un peu particulier de l'Etablissement.

Pour l'année 2015, il y avait une enveloppe totale de 100.000 €. Des critères sont précisés, qu'on ne retrouve pas dans la note parce qu'il n'y a pas d'autres projets comme on peut voir habituellement lors de réunions du Bureau, avec des objectifs d'interdépartementalité, d'interrégionalité ou d'innovation. Il est également regardé s'il s'agit d'une manifestation ou s'il s'agit d'un produit et le pourcentage de l'aide peut varier en fonction de ce qui est proposé.

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Monsieur le Président, j'ajouterai simplement la proposition, pour l'information des délégués, de leur retransmettre les critères, bien qu'ils soient accessibles en ligne sur le site. Il y a notamment une règle, qui n'a pas été rappelée, qui précise qu'on n'intervient normalement pas au-delà de ce que donne le dernier – en montant de subvention – des co-financeurs locaux, pour ne pas venir en concurrence avec ce qu'ils apportent. Il serait bien de rappeler ces règles notamment pour les nouveaux délégués. Elles sont certes en ligne mais je pense qu'il vaut mieux vous les transmettre par courrier. Vous les aurez ainsi directement à votre adresse.

Par contre, les sites de Naussac et Villerest s'inscrivent en dérogation par rapport à ces règles, compte tenu de leur statut particulier, en tant que propriétés de l'Etablissement.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Ça change tout. Merci.

#### **INTERVENTION DE M. COLIN**

- Projet d'aménagement pour l'accueil du public en forêt communale de Naussac

La CCHA souhaite valoriser 2 parcelles de la forêt communale de Naussac en bordure du lac, par l'aménagement d'un site d'accueil du public et d'un parcours de découverte qui s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Ce projet s'appuie sur une étude réalisée en 2014 par l'ONF et pour laquelle l'Etablissement avait apporté un financement. L'objectif est là également de créer un chemin piétonnier sur une longueur de 2 km le long du lac, et de planter une forêt d'agrément et de matérialiser des zones d'accueil pour tous les publics.

L'Etablissement est sollicité financièrement à hauteur de 17.572 € sur un montant total de projet de 175.000 € avec un autofinancement à 20%, une participation du Conseil Départemental de la Lozère et du Conseil Régional Languedoc-Roussillon.

Conformément au dispositif d'intervention de l'Etablissement relativement aux ouvrages, en l'occurrence Naussac, ainsi qu'à l'enveloppe financière de 15.000 € déjà prévue par ailleurs pour 2015, il est proposé de limiter à ce montant la subvention et de l'imputer sur les crédits de développement touristique du budget annexe de l'Etablissement.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci de cette présentation. Y a-t-il des demandes de précisions, des remarques particulières sur cette délibération ? Pas d'abstention ? Pas d'avis contraires ? Je vous remercie.

#### **INTERVENTION DE M. COLIN**

- Transformation d'un ponton – AAPPMA « Société amicale des pêcheurs langonnais » (48)

Troisième demande de subvention, également localisée sur le site du barrage de Naussac mais qui est formulée par l'association de pêche locale, l'AAPPMA.

Dans le cadre du pôle d'excellence rurale « Accueil chasse et pêche en Lozère » et dans un objectif de développement des activités de pêche et de loisirs, la CCHA avait obtenu par délibération du Comité Syndical de l'Etablissement de septembre 2010 le droit d'occuper temporairement le domaine public fluvial de l'Etablissement pour l'installation d'un ponton de mise à l'eau des bateaux.

Aujourd'hui, l'association de pêche qui en a la gestion souhaite agrandir et transformer ce ponton de pêche par la création de plates-formes et d'un accès notamment aux personnes handicapées. Elle souhaite pour cela une participation financière de l'Etablissement d'un montant de 1 500 € pour un total de travaux s'élevant à un peu plus de 11.000 €.

Sur l'ensemble de ces points, il est proposé de donner un avis favorable, sous réserve de l'obtention de l'ensemble des autorisations requises le cas échéant, et l'accord des services de l'Etat plus particulièrement concernés.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci. Y a-t-il des observations ? Des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie.

## **12. Attribution de subventions « Classes Loire »**

- Projet « Classes Loire »

#### **INTERVENTION DE M. COLIN**

Depuis le dernier Comité Syndical, l'Etablissement a été sollicité pour 10 demandes de subventions qui émanent d'écoles avec un projet pédagogique ayant pour thème la Loire ou un de ses affluents, que les services ont examinées. Ces demandes sont passées au crible d'un certain nombre de critères qu'on pourra également rappeler, comme pour les subventions patrimoine.

L'ensemble des projets répond aux critères exigés et il est donc proposé de leur attribuer une subvention pour un montant total de 4.289,90 €.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Si vous êtes d'accord, je propose d'adopter la totalité dans un seul mouvement plutôt que de passer les demandes les unes après les autres.

Y a-t-il sur l'une ou l'autre des demandes des observations particulières ou des demandes de précisions ? Des abstentions ? Des avis contraires ?

S'il n'y en a pas, l'ensemble est adopté.

- Autre projet à caractère pédagogique « SOS Loire vivante – Rivières d'images et Fleuves de mots 2016 »

#### **INTERVENTION DE M. COLIN**

*Rivières d'images et Fleuves de mots* est un programme d'éducation à l'environnement mené par SOS Loire Vivante depuis près de vingt ans sur le bassin de la Loire, avec le soutien notamment de l'Etablissement.

Son objectif est la sensibilisation des enfants à l'environnement des rivières dans toutes ses composantes. Il ambitionne de faire prendre conscience aux enfants leur appartenance à une même entité qu'est le bassin versant de la Loire.

Le thème retenu pour 2016 est intitulé : « Quelles drôles de petites bêtes vivent dans ma rivière ? ». Le projet va se dérouler sur l'année scolaire 2015-2016. L'Etablissement public Loire est sollicité à la hauteur de 11.900 € (soit 18,71% du budget total).

Compte tenu de son caractère pédagogique et du lien direct avec les Classes Loire, il est proposé que cette demande soit financée sur le budget des Classes Loire.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci. Y a-t-il des observations ? Des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie.

### **13. Approbation des budgets principal et annexe 2016**

On passe maintenant à un point important de la vie de l'Etablissement : l'approbation de son budget.

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Merci Monsieur le Président.

Le projet de budget 2016, sans augmentation du montant total des contributions des collectivités membres pour la 8<sup>ème</sup> année consécutive – et même avec une baisse de celui-ci tendant vers 5% – s'inscrit en conformité avec les termes du débat d'orientations budgétaires lors du Comité Syndical du 21 octobre dernier.

Les quatre principaux objectifs poursuivis sont :

- d'assurer le respect des engagements souscrits par l'Etablissement ;

- d'inscrire ses interventions en lien étroit avec la mise en œuvre du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire 2014-2020 ;
- d'adapter son fonctionnement aux modalités d'action découlant de la nouvelle organisation territoriale (à commencer par celles en lien avec l'exercice de la compétence GEMAPI) ;
- et enfin de ne pas devoir procéder en 2016 à un ajustement à la hausse des contributions des collectivités membres ou de la redevance pour soutien d'étiage, du fait de la réduction de certains cofinancements, voire du désengagement de certains partenaires.

Pour ce qui est des modalités pratiques, il est proposé, comme les années précédentes :

- le maintien du vote du budget en décembre avec une préparation et présentation de propositions budgétaires « consolidées », intégrant donc toutes les dépenses prévisionnelles 2016 ;
- le vote, à l'occasion du Comité Syndical de décembre 2015, d'un budget 2016 s'appuyant uniquement sur la part de crédits nouveaux appelés ;
- complété par le vote en 2016 du compte administratif 2015 et du budget supplémentaire 2016, intégrant les opérations de fin d'exercice suivantes.

Les propositions budgétaires 2016 sont donc présentées dans leur globalité, mais seules les dépenses inscrites à ce stade constituent le projet de budget 2016 tel que figurant dans la maquette budgétaire.

Les principes retenus pour la construction de ce projet de budget 2016 restent les suivants :

- les crédits des actions à l'échelle du bassin sont appelés sous forme de contributions des collectivités membres,
- les actions à l'échelle locale font l'objet de subventions sollicitées auprès des collectivités, membres ou non,
- dans les deux cas, un effet levier est recherché par la mobilisation de cofinancements, notamment de l'Europe et de l'Agence de l'eau.

A titre indicatif de l'importance de ces subventions pour le maintien de l'activité de l'Etablissement, restent en attente de paiement cette année pas moins de 1 M€ de FEDER.

En résumé, les contributions 2016 qu'il est proposé d'appeler respectent les objectifs fixés lors du débat d'orientations budgétaires du 21 octobre dernier, avec un montant total de 2.777.560 €, en baisse de 4,96 % par rapport au niveau de celui de 2015.

Dans un souci de lisibilité, la présentation des postes de dépenses du projet de budget 2016 s'articule autour des principaux volets de l'Etablissement :

#### 1) Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest (budget annexe)

Les propositions budgétaires pour 2016 s'inscrivent dans le prolongement des décisions de 2015 et dans le droit fil des orientations de la commission des usagers du 5 novembre 2015. Il s'agit notamment de l'inscription des crédits de paiement pour les marchés d'exploitation, les taxes foncières et la convention avec la DREAL, ainsi que ceux pour les travaux liés à la mise en œuvre du PPI sur le barrage de Villerest et également ceux prévus dans les prévisions pluriannuelles d'investissement pour le barrage et l'usine de Naussac. Il est également envisagé de procéder au confortement de la provision pour gros travaux pour 150.000 €.

#### 2) Prévention et réduction du risque inondation

Il est proposé en 2016 d'articuler les interventions de l'Etablissement autour d'actions de bassin d'une part, en étroite correspondance avec les axes prioritaires identifiés dans le Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire 2014-2020 ; d'actions territorialisées d'autre part, en réponse à des problématiques spécifiques identifiées par les collectivités plus particulièrement concernées.

Au titre des actions de bassin, mention peut être faite de l'appui aux collectivités pour l'élaboration des stratégies locales « gestion des risques inondation », l'appui aux collectivités propriétaires ou

gestionnaires de digues ou encore l'accompagnement technique d'actions de prévention du type « Plan de continuité d'activité de collectivités » notamment.

### 3) Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation (+ Valorisation du patrimoine)

Il est proposé de poursuivre en 2016 les actions dans le domaine de la recherche appliquée aux besoins des gestionnaires, en particulier ceux de l'Etablissement et de ses collectivités membres, dans des domaines tels que l'adaptation aux impacts du changement climatique, ou encore aux changements comportementaux, ainsi que, dans une moindre mesure, celles en faveur de la valorisation du patrimoine du bassin de la Loire et ses affluents.

On relèvera que le montant de la contribution appelée est significativement inférieur à celui des autres recettes, en particulier pour ce qui concerne la restauration des poissons migrateurs.

### 4) Aménagement et gestion des eaux

La volonté de l'Etablissement de participer à l'atteinte de l'objectif de bon état écologique des eaux se manifeste à travers l'élaboration d'un SAGE et la mise en œuvre de 8 autres, ainsi que la gestion de 2 contrats territoriaux sur le Val d'Allier et sur le Cher. S'ajoutent à cela des interventions au titre de la continuité écologique et de la restauration des milieux naturels.

Pour information, le dernier rapport adressé pas plus tard qu'hier au Comité de pilotage de l'évaluation de la politique d'accompagnement des SAGE par l'Agence de l'eau confirme que les modalités de portage de ces procédures par l'Etablissement sont circonscrites au strict minimum avec environ 1 ETP par SAGE là où pour certains la cellule d'animation se compose de plus de 3 agents à temps plein. Ce constat se renforce lorsqu'on rapporte ce nombre d'ETP à la superficie des SAGE portés par l'Etablissement.

### 5) Fonctionnement administratif de l'Etablissement

Ce budget prévoit une diminution des charges de fonctionnement et des dépenses de personnel. Par ailleurs, comme c'était déjà le cas en 2015, il identifie distinctement le poste de dépenses liées aux locaux de l'Etablissement sur lequel une note figure à l'ordre du jour du présent Comité.

### 6) Patrimoine foncier de l'Etablissement

Il est simplement à noter que cette année encore les dépenses inscrites au budget primitif ne permettent que pour partie seulement de faire face aux charges obligatoires (taxes foncières et assurances notamment) liées au foncier.

Il vous est proposé un budget primitif 2016 à hauteur, pour le budget principal, de 4.819.379 €, et pour le budget annexe, de 4.973.610 €.

L'application des dispositions contenues dans le projet de budget primitif principal et annexe pour 2016 fait l'objet des projets de délibérations suivants proposés au Comité Syndical :

- Approbation du budget primitif de l'exercice 2016 – budget principal
- Approbation du budget primitif de l'exercice 2016 – budget annexe
- Contributions des collectivités membres 2016 – budget principal et annexe
- Possibilité d'utilisation de crédit de reports pour le paiement de la contribution 2016
- Détermination du montant de la redevance soutien d'étiage 2016
- Constitution d'une provision pour gros travaux – budget annexe

### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci Monsieur le Directeur pour cette présentation très précise du cadre budgétaire qu'il vous est proposé d'adopter.

Un budget, vous l'avez constaté, dans l'air du temps avec évidemment un effort encore important sur la maîtrise des dépenses notamment, avec la volonté de maintenir néanmoins un niveau d'activités qui reste satisfaisant, même si on sait très bien qu'à un moment la politique du rabot atteint ses limites. Pour l'instant, en tous cas, on va essayer de tenir le cap.

L'autre élément important qui figure dans cette proposition, c'est évidemment l'annonce de la baisse des contributions pour les collectivités locales, de manière significative puisqu'il est proposé de les diminuer de 4,96%.

Voilà donc quelques éléments très synthétiques mais je pense que cela soulève quelques réactions ou propositions ou remarques. Je vous en prie.

#### **INTERVENTION DE M. CHITO**

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, le Département de l'Allier, que je représente, est comme tous les autres départements soumis aux contraintes budgétaires que l'on connaît aujourd'hui : baisse des dotations et augmentation des dépenses sociales. Et donc nos services travaillent actuellement sur le budget 2016 et, en moyenne, sur les services, on est en train d'essayer d'obtenir des réductions de fonctionnement de l'ordre de 20%.

Je constate effectivement les efforts entrepris dans votre Etablissement pour la réduction de certains postes de dépenses mais malgré cela, il n'y a pas de réduction significative pour certains Départements, en fonction des critères que vous définissez. Par exemple, pour la cotisation de l'Allier, je vois que la cotisation de l'année dernière, qui était de 104.000 €, passe à 102.000 €, soit une réduction de 1,88%. On comprend bien tout cela, tous les efforts que vous faites aussi de votre côté, mais pour nous cette réduction n'est pas suffisamment significative par rapport aux efforts que nous consentons sur chacun des pôles de services que nous gérons.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

S'il y a d'autres interventions, on fera une réponse collective.

#### **INTERVENTION DE MME ROUSSET**

Je veux bien savoir comment fonctionne, justement, ce système de répartition entre 2015 et 2016 pour les collectivités. Est-ce vous qui le décidez ou est-ce que ce sont les structures qui vous ont annoncé des montants financiers ?

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

C'est nous qui avons la maîtrise de nos contributions.

#### **INTERVENTION DE MME ROUSSET**

De ce que vous allez appeler comme contributions, donc de la variabilité ?

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Oui.

#### **INTERVENTION DE MME ROUSSET**

Comment expliquez-vous la variabilité, alors ?

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Nous sommes aussi en écho avec les courriers que nous avons pu recevoir de nos membres qui sollicitent, en tous cas s'agissant des Départements, une baisse plus significative.

On va répondre à ces différents points.

D'autres remarques ?

#### **INTERVENTION DE M. BARLE**

Monsieur le Président, je vais vous proposer une toute petite diminution, enfin une petite économie. Vous savez bien qu'ici on sait que les petits ruisseaux font les grandes rivières, Président. Récemment, je crois que Monsieur le Maire de Tresnay (sur le site du Veudre) vous a écrit pour savoir s'il ne pourrait pas devenir propriétaire d'une maison qu'il loue selon une convention avec l'Etablissement public Loire, maison qui maintenant insalubre est devenue pratiquement logement indigne. Pour la remettre en état, il lui faut en être propriétaire ou au moins bénéficier d'une mise à disposition de longue durée (15 ou 30 ans). Je crois qu'une commune a déjà bénéficié d'une mise à disposition pour 30 ans. Si vous ne souhaitez pas vendre, au moins faudrait-il lui donner la possibilité de restaurer cette maison. Cela viendrait diminuer quelque peu, au niveau du patrimoine foncier, les dépenses de l'Etablissement.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci. D'autres interventions ?

#### **INTERVENTION DE M. COUTURIER**

M. COUTURIER, Nantes Métropole. Nous avons aussi une baisse, annoncée dans l'appel à contributions. Globalement, une réflexion doit être menée au sein de l'Etablissement pour se projeter dans l'avenir par rapport aux baisses annoncées pour les Départements qui ne pourront, à mon avis, que s'amplifier. Toutes les collectivités sont concernées par ces questions de baisse de recettes. Je ne sais pas si l'Etablissement a envisagé une étude prospective qui prendrait en compte les contributions des membres qui seraient fortement à la baisse. Je n'ai pas pu venir aux derniers Comités Syndicaux mais je pense que le budget est l'occasion effectivement de s'interroger sur l'avenir afin de ne pas se laisser surprendre, à un moment donné. Les Départements en particulier, dans le cadre de la loi NOTRe, voient leurs compétences se restreindre et risquent d'avoir des difficultés importantes pour continuer à alimenter en termes de contributions les financements de l'Etablissement public Loire.

#### **INTERVENTION DE M. SAUVADE**

Je vais dans le même sens. Je note qu'une baisse a été faite cette année, de l'ordre de 5% en moyenne. Un effort a été fait par l'Etablissement mais – je vais dans le même sens que Monsieur – je crois que ce n'est pas fini pour 2016 et après, en 2017, 2018, on aura des contraintes encore plus fortes. Malheureusement, la situation risque encore de s'aggraver, des Départements en particulier mais aussi d'autres partenaires, et je pense qu'il faut réfléchir peut-être à l'abandon de certaines compétences exercées, pourquoi pas. Dans les Départements, tout de suite, on est en train – du fait de la perte de certaines compétences mais aussi de moyens que l'on n'a pas –, de réduire notre volume, nos effectifs (départs à la retraite ou autres), et je crois qu'on est tous contraints d'aller dans ce sens, malheureusement et même si cela ne plaît pas à tout le monde. Des efforts assez drastiques devront être faits.

J'ai entendu l'Allier qui voulait réaliser des économies de 20% sur le budget. Dans le Département du Puy-de-Dôme, on est aussi contraints à des baisses qui devront se poursuivre les années suivantes. Maintenant, je crois qu'il est important peut-être de regarder le plus possible en avant. C'est-à-dire en 2016 et pour les années futures, que pouvons-nous bien faire pour diminuer encore le volume en gardant bien sûr l'Etablissement qui est indispensable et très utile ? Mais peut-être y a-t-il des compétences encore que l'on peut laisser de côté.

Les subventions Classes Loire et Patrimoine : c'est bien et enfin ce n'est pas ce qui va générer de grosses économies mais j'ai constaté qu'il y en a beaucoup moins qu'avant et tant mieux. Je crois



qu'au bout d'un moment il faut faire des choix et tant pis si certaines activités ne sont plus subventionnées. Il faut essayer de faire avec et puis c'est tout.

Je souhaite en tous cas qu'une recherche d'économies potentielles soit faite en 2016. On ne peut pas le faire le jour du budget, cela doit se faire en amont.

#### **INTERVENTION DE M. DEGUET**

On en n'est pas encore à faire le programme d'économies mais, je suis désolé, je vais intervenir aussi sur un autre élément de contrainte : la colonne « Autres recettes », un peu partout, étant souvent du FEDER.

Monsieur le Directeur a souligné 1 M€ de ressources FEDER qui n'était pas rentré : je souhaite préciser qu'il s'agit du FEDER précédent, qui s'achevait en 2014 et était géré par l'Etat mais on perçoit bien une certaine sensibilité.

Dans les orientations, on a indiqué que les objectifs devraient être calés sur la mise en œuvre du prochain FEDER. A ce titre, je voudrais mettre une forme d'alarme : sur un certain nombre de programmes, un certain nombre d'orientations ont été formulées de façon plus ou moins importante et en particulier dans le domaine de l'inondation où un certain nombre de programmes qui sont passés en octobre dernier ont suscité un débat un peu compliqué au Comité de programmation et la Région a pesé pour que les subventions soient accordées et que les programmes soient retenus. Mais ils l'ont été avec un certain nombre d'orientations claires disant en particulier que, sur toutes les questions d'inondations, il fallait arriver à provoquer des gouvernances et à avoir des programmes qui soient opérationnels ; et de ne pas tomber dans des listes, dans des suites d'études à répétition. La recommandation ayant été faite pour 2015, je veux insister sur le fait qu'un certain nombre de recettes qui sont indiquées en 2016 passeront de toutes façons devant un Comité de programmation FEDER et qu'il y a donc une opportunité à partager ces orientations, de manière à être à peu près sûr que ça passera. Je tire une contrainte supplémentaire dans l'ensemble du programme.

#### **INTERVENTION DE M. GASCHET**

Pour le Département d'Indre-et-Loire, on est soumis aux mêmes contraintes que les collègues : 12 M€ d'économies, on a repris chaque ligne de notre budget et économisé sur chaque ligne et également sur le personnel. Dans les solutions possibles, est-ce qu'on pourrait envisager des mutualisations permettant des économies d'échelle ?

#### **INTERVENTION DE M. MORIN**

Jean-Claude MORIN, Département du Cher. Pour me rallier à mes collègues concernant les budgets dans les Départements, j'aurai également une demande de retrait de l'Etablissement introduite par la ville de Châteauroux. Comment une ville ou un département peut-il se retirer et sous quelles conditions ? Il serait inquiétant que tout le monde se retire l'un après l'autre !

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Monsieur le Directeur, pouvez-vous commencer à répondre ? Et puis j'apporterai éventuellement un complément.

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Merci Monsieur le Président. On peut tout d'abord rappeler l'importance de la réduction des contributions proposée pour le projet de budget 2016, de l'ordre de 5%, dans le prolongement des 15% déjà cumulés sur les exercices précédents.

Une poursuite d'efforts, une amplification, cette année puisqu'on joue bien sur le volet strict des contributions des membres. Les clés de financement à l'Etablissement sont assez

« sophistiquées ». Malheureusement, malgré un accord unanime des collectivités membres pour un toilettage – mais sans doute le système proposé était-il trop simple – la solution n'a pas été validée par les services de l'Etat. On se trouve donc avec des clés de financement qui font que, quand on bouge quelque-part, cela bouge forcément à un autre endroit et, quand on dit 5%, on ne peut arriver à un alignement mécanique de 5% pour tout le monde. C'est ce qui explique les écarts constatés, que j'ai récapitulés : pour les Départements, la baisse est en moyenne de 4,59%, avec un Département (Indre-et-Loire) qui lui baisse le « plus », à -7,97% ; pour ce qui est des Régions, il se trouve que compte tenu de nos clés de financement, on aboutit à une baisse moyenne de 6,25%, avec une Région (Centre-Val de Loire) qui baisse de 8,18%, etc.

Pourquoi est-ce que je cite ces deux cas-là ? Parce qu'on est là avec les principaux financeurs de l'Etablissement : les Départements, en masse financière, et ensuite les Régions. On peut effectivement essayer de bouger les autres, mais quand on voit le montant cumulé de contributions des villes, des agglomérations et des SICALA, force est de constater qu'il s'agit en l'état d'une part « résiduelle » du financement de l'ensemble de l'Etablissement. Il faut l'appeler comme cela et ce n'est pas de ce côté-là que l'on va pouvoir trouver de fortes économies.

L'objectif était, évidemment, de se concentrer sur la baisse de ces contributions en moyenne autour de 5%, tout en consolidant le volume d'activité via la mobilisation de subventions, à savoir les cofinancements essentiellement de l'Agence de l'eau et de l'Europe. D'où, effectivement, des orientations opérationnelles sur ces mécanismes de financement, avec l'Agence pour ce qui est notamment des SAGE et des contrats de rivières, et avec le programme européen soutenu par le FEDER pour ce qui concerne notamment la prévention des inondations. S'agissant de cette dernière, vous me permettrez de mettre en avant un chiffre : aujourd'hui, le montant du budget appelé pour un Etablissement comme l'EP Loire intervenant à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents, c'est un montant annuel de seulement 360.000 €, pour attaquer la question de la prévention des inondations à l'échelle de ce bassin fluvial. Il est vrai que les défis – j'allais dire les challenges – s'en trouvent renforcés, mais on parle, pour répondre à la problématique de la prévention des inondations par l'Etablissement, d'un budget de moins de 400.000 € par an. Ce budget est effectivement concentré, avec le souci de se focaliser sur les mécanismes de financements communautaires. C'est listé, je les ai évoqués : l'appui aux stratégies locales de gestion de risque inondation – si on ne cofinance pas ça, ça va être difficile de cofinancer autre chose ; l'appui aux collectivités propriétaires ou gestionnaires de digues, c'est quand même un sujet tout à fait sérieux ; et l'appui sur des mécanismes mutualisés notamment pour les collectivités du type plan de continuité d'activité, pour obtenir, en quelque sorte, une qualité de service au moindre coût.

Les voies que vous proposez sont aujourd'hui effectivement celles que nous devons emprunter, et rendre les plus praticables possibles. C'est la raison pour laquelle ont déjà été retirées tout un tas d'autres actions qui auraient pu éventuellement susciter des discussions, des interrogations.

Les interventions sont aujourd'hui ramenées à la plus stricte expression de ce qu'il reste encore possible de faire avec des montants de ce niveau-là. Par contre, il est évident que le volume d'activités ne peut se maintenir qu'avec ces soutiens-là. Heureusement, pour ce qui concerne une fonction vitale de l'Etablissement, propriétaire et gestionnaire des ouvrages de Naussac et de Villerest, il existe pour l'instant encore une redevance qui permet de faire en sorte que la gestion de ces ouvrages s'opère avec un coût extrêmement maîtrisé pour l'ensemble des collectivités, d'où l'importance que nous attachons à faire en sorte que cela se passe le mieux possible avec la Commission des usagers concernés.

Ceci est la situation décrite dans ce projet de budget. A partir de là, dès lors qu'ont été esquissés les échanges sur les conséquences à tirer à la fois de l'émergence d'une compétence GEMAPI, les réorganisations territoriales découlant de la loi NOTRe, s'impose en parallèle une analyse à la fois en termes budgétaires mais aussi juridiques des conséquences de ces évolutions. En notant quand même que le délai octroyé pour explorer ce chemin-là en gros avait été reporté jusqu'en 2018, ce qui laissait l'année 2016 et l'année 2017 pour construire, en dehors de toute précipitation, un dispositif qui soit stabilisé. Comme vous le savez, pour ceux qui suivent les travaux de la

commission mixte sur la mise en œuvre de ces compétences-là, chaque semaine qui passe peut susciter un certain nombre d'évolutions.

Pour autant, les hypothèses seront contraintes. *A minima*, par ce que l'Etablissement assure « pour son propre compte », du fait par exemple de sa responsabilité en tant que propriétaire et gestionnaire des ouvrages de Naussac et de Villerest ; et par les actions qu'il exerce « pour le compte de », dans certains cas : il est évident que le format du budget que vous votez, quand il s'agit par exemple des SAGE, est étroitement lié aux décisions des CLE des SAGE eux-mêmes qui fixent la voilure financière pour l'année – il est vrai qu'ils fixent dans le même temps la totalité de la recette correspondante, c'est-à-dire les subventions qu'il est possible d'appeler auprès de l'Agence et celles restant à appeler auprès des collectivités concernées.

Pour le volet « Prévention des inondations », la véritable discussion va se nouer, il semble, entre des logiques de solidarité territoriale au titre des interventions départementales, régionales et interrégionales, et de ciblage en lien avec une compétence spécifique dévolue à des EPCI à fiscalité propre. Et il semblerait, si on regarde le système actuel de l'Etablissement, que cela pose la question de l'adéquation entre l'échelle du problème à traiter et l'intérêt à agir de celui qui en est chargé, également celle de l'équilibre entre des ressources dédiées à des interventions localisées et des financements d'opérations en solidarité de bassin, par voie de mutualisation, avec des économies d'échelle.

Ce qu'il est possible d'indiquer, en l'état, c'est que les termes de l'équation budgétaire d'aujourd'hui sont déjà dégradés. On le voit notamment s'agissant du foncier, pour lequel il faut attendre le budget supplémentaire pour mobiliser les financements permettant de faire face à des dépenses, notamment en termes assuranciers et de taxes foncières, qui correspondent à des dépenses obligatoires.

Pour autant, Monsieur le Président, le budget qui est proposé est bien conforme aux orientations budgétaires d'octobre. Comme vous avez pu l'indiquer, le fait que la totalité des collectivités n'ait pas l'ajustement à hauteur de 5% qui était visé vous a conduit à proposer qu'à titre exceptionnel, ce qui n'avait jamais été fait jusqu'à présent, les collectivités disposant de reliquats de crédits puissent les mobiliser pour procéder au paiement de leurs contributions. Pour tenir compte de la situation qui est celle des collectivités aujourd'hui et de l'effort qu'elles consentent en matière de restrictions budgétaires.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci de ces précisions. Un budget évidemment contraint mais contraint pour tout le monde. Comme vous l'avez rappelé, des réformes institutionnelles, le redressement des comptes publics aussi qui nous percute nous aussi, indirectement, puisque les collectivités localement sont évidemment les premières touchées.

Il existe aussi des incertitudes juridiques liées à la loi GEMAPI et à la loi NOTRe. Est-ce que les Régions et les Départements pourront encore financer des actions dans la GEMAPI ? Il y a évidemment plein de questions qui nous sont arrivées il y a quelques mois, on n'a pas encore tous les décrets d'application, c'est vrai qu'on est dans une zone un peu confuse où on a les uns et les autres un peu de mal à se positionner.

Je souligne l'effort important de 5%. Je regrette comme tout le monde qu'on ne puisse pas avancer aussi rapidement qu'on l'aurait souhaité sur une meilleure transparence et clarification des clés de financement. On est aussi un peu tributaire de l'histoire et c'est peut-être un sujet qui pourra être remis sur la table.

Je voudrais dire aussi, comme cela a été dit par Monsieur le Directeur mais je me permets d'insister, que cet effort de réduction des coûts du fonctionnement de l'Etablissement n'est pas quelque chose de nouveau, que l'on découvre, puisque cela fait déjà plusieurs années qu'on regarde de près, avec là encore cette année une baisse significative des dépenses, de personnel notamment. On est aussi attentif à nos frais de structures.

Nos marges de manœuvre ne sont pas non plus énormes. On fait les efforts qui s'imposent avec une baisse en moyenne de 5%, ce qui est quand même assez significatif, je crois, même si chacun évidemment, de sa fenêtre, ne peut pas toujours s'y retrouver.

#### **INTERVENTION DE M. DEGUET**

Juste une précision parce que je ne voudrais pas avoir été mal compris sur la question de l'inondation :

L'intervention ni de la Région ni, je pense, de tout le comité de pilotage du FEDER, ne vise pas à faire des économies en faisant moins sur l'inondation. Je garantis que le fonds FEDER a été programmé et, comme vous le savez, les fonds FEDER on ne les bouge pas comme ça. Et donc, si on les a programmés, c'est bien pour les dépenser et le but est bien celui-là.

Par ailleurs, le document qui vient d'être donné indique un objectif de 14 stratégies locales sur le risque inondation. C'est donc un objectif lourd, un vrai objectif.

J'attirais simplement l'attention sur le fait que, précisément parce que c'est un objectif lourd, il importait qu'il y ait une vraie réussite des projets, qui ne sont effectivement pas suffisamment nombreux et dont tout le monde espère qu'ils se généraliseront, mais il faut qu'ils réussissent pour qu'ils puissent arriver à avoir une force d'entraînement. Il faut donc que les questions d'opérationnalité rapide et de mise en place de gouvernances soient effectivement au rendez-vous des premières expériences. Et c'est sur cet événement-là que je voulais insister.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Il est bien entendu que 2016 sera une année importante pour justement redéfinir la feuille de route de l'Etablissement : on aura plus d'éclairage et de balisage notamment juridique, en tous cas on peut l'espérer ; et donc pour rebalayer du coup aussi notamment la problématique des clés de financements. 2016 sera de ce point de vue-là une année plutôt intéressante pour justement être encore davantage à l'écoute des collectivités et de nos membres en particulier.

Je propose qu'on puisse maintenant passer au vote.

#### **INTERVENTION DE MME ROUSSET**

Vous n'avez pas répondu à ma question. Pour la Haute-Loire et l'Ardèche, qui est dans le même cas : il n'y a de baisse pour ces départements-là qui sont dans la même situation que les autres. J'aimerais savoir pourquoi, cela m'interpelle.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Les clés de financements.

#### **INTERVENTION DE MME ROUSSET**

Les clés marchent pour tous les autres et pas pour nous ?

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Vous pouvez constater les modifications qu'il y a, par rapport à la nature des interventions qui concernent les départements, selon qu'elles sont plus ou moins impactées par l'une ou l'autre clé. Il se trouve qu'un certain nombre de départements voient le montant de leur contribution écrié depuis plusieurs années, et que, mécaniquement, on approche d'un gain « maximum » qu'il est possible d'atteindre, sauf à changer d'intervention ou de clé de financement.

Les calculs figurent dans le projet de délibération (elle fait plus d'une vingtaine de pages) où on voit, clé par clé, combien cela donne. Vous y verrez également que dans certains cas – c'est ce que le Président évoquait – une actualisation des clés de financement semble s'imposer. Parce que, par exemple, tel département ne contribue pas au volet « Prévention des inondations » alors qu'aujourd'hui on va appuyer sur son territoire tel ou tel TRI pour la mise en place de sa stratégie locale de gestion du risque inondation. Pourquoi cela ? Parce qu'à l'époque où la clé a été faite, ce cas de figure-là n'était pas prévu. On se trouve bien face à la nécessité de réviser ces clés de financement pour pouvoir l'orienter sur les actions conduites actuellement.

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Merci. On va passer au vote. Qui approuve ce budget et l'ensemble des délibérations correspondantes ? Je vous demande de lever la main.

19 voix pour. Sans les délégations de vote.

Qui s'abstient ? 3 abstentions : des délégués des Départements de l'Allier, de la Haute-Loire et du SICALA de la Haute-Loire.

Qui vote contre ? Personne.

Merci. Ce budget est adopté.

Je vais maintenant laisser Daniel FRECHET assurer la présidence jusqu'à la fin de l'ordre du jour.

#### **INTERVENTION DE M. GASCHET**

Quand on a un pouvoir d'un collègue, il n'est pas pris en compte ?

#### **INTERVENTION DE M. LE SCORNET**

Il est rattaché à votre vote, sauf indication du contraire.

### **14. Programmes d'actions 2016 des SAGE portés par l'Etablissement**

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Nous poursuivons avec les programmes d'actions 2016 des SAGE portés par l'Etablissement. Monsieur BOISGARD, s'il-vous-plaît.

#### **INTERVENTION DE M. BOISGARD**

Cette note vise à vous présenter succinctement l'état d'avancement et les programmes d'actions 2016 des 9 procédures SAGE dont l'Etablissement assurera le rôle de structure porteuse. Deux éléments d'information peuvent être soulignés, à savoir, comme cela a été précisé tout à l'heure, que 8 SAGE sur 9 sont maintenant en phase de mise en œuvre et que l'année 2016 sera également consacrée au transfert du portage du SAGE du Haut-Allier.

Avant de passer à la présentation des différents programmes d'actions, il est rappelé que s'est tenue le 21 octobre dernier à Orléans la 5<sup>ème</sup> conférence annuelle des Présidents de CLE des SAGE portés par l'Etablissement et de ses délégués dans les différentes CLE.

Nous vous proposons maintenant de passer à la présentation du 1<sup>er</sup> programme d'action, celui du SAGE Loiret.

#### **1) SAGE Val Dhuy – Loiret**

L'année 2016 sera consacrée principalement à l'engagement du contrat territorial de ce territoire dont l'Etablissement assurera le portage du volet « pollutions diffuses ». Il est également envisagé le lancement de réflexions visant à définir les actions à engager sur la rivière principale, le Loiret, pour atteindre les objectifs qui lui sont fixés notamment au niveau de la directive cadre sur l'eau.

Le budget prévisionnel total s'élève à 145.034 € répartis selon 3 postes de dépenses :

- Animation : 65.034 €
- Communication : 10.000 €
- Etudes : 70.000 € qui vont être utilisés pour initier les premières phases de réflexion de l'étude globale sur la rivière Loiret.

Chaque point fait l'objet d'une délibération.

### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Sur ce plan du SAGE Loiret, y a-t-il des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

#### 2) SAGE Sioule

### **INTERVENTION DE M. BOISGARD**

Le suivi du programme de recherche sur la « Chaine des Puys » et la finalisation de l'étude « Têtes de bassin versant » seront les priorités. A cela s'ajoutent un certain nombre d'actions d'information et de sensibilisation notamment à l'attention des élus.

Pour ce faire, le montant prévisionnel total des actions s'élève à 77.262 € (et non pas 77.622 € comme inscrit) répartis de la manière suivante :

- Animation : 72.262 €
- Communication : 5.000 €

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Sur le SAGE Sioule, y a-t-il des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

#### 3) SAGE Yèvre-Auron

### **INTERVENTION DE M. BOISGARD**

Outre la finalisation des inventaires des zones humides prioritaires et la poursuite du suivi des actions menées par les différents acteurs sur ces territoires, l'année 2016 va être consacrée à la mise en place d'une base de données consolidée et d'une charte de bonne gestion des nombreux plans d'eau présents sur le périmètre.

Concernant les actions de communication, sont prévues la conception et la diffusion du tableau de bord du SAGE, d'un livret d'information sur la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable et d'assainissement, une lettre d'information ainsi que la migration du site internet du SAGE vers l'arborescence commune à tous les SAGE portés par l'Etablissement.

Le montant prévisionnel total s'élève à 78.255 € répartis de la façon suivante :

- Animation : 61.255 €
- Communication : 8.000 €
- Etudes : 9.000 €, montant correspondant à une réinscription d'une part des crédits inscrits au budget 2015 pour le financement de l'étude « inventaires des zones humides prioritaires ».

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Sur ce plan du SAGE Yèvre-Auron, y a-t-il des questions ? Des abstentions ? Des votes contre ?  
Je vous remercie.

On continue avec un SAGE qui m'est cher.

#### 4) SAGE Loire en Rhône-Alpes

#### **INTERVENTION DE M. BOISGARD**

Pour cette procédure, au titre de l'année 2016, il est envisagé de définir un plan de communication, d'initier les réflexions sur le relargage des substances par les sédiments de Grangent et d'engager la phase de préfiguration de l'expérimentation liée à la reconstitution d'un pavage du lit de la Loire, actions pour rappel validées par le Comité Syndical d'octobre dernier.

Le montant prévisionnel s'élève à 73.243 € répartis de la façon suivante :

- Animation : 25.743 € correspondant aux dépenses de personnels qui, pour rappel, se trament sous la forme d'une mise à disposition de la moitié d'un ETP par le Département de la Loire ;
- Communication : 2 500 € ;
- Etudes : 45 000 € pour les réflexions sur les sédiments présents dans l'ouvrage de Grangent.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Y a-t-il des questions ?

#### **INTERVENTION DE MME ANTON**

S'agissant de cet ouvrage de Grangent qui est, je pense, le premier barrage sur la Loire, non seulement il y a la question des sédiments mais je crois qu'il y a aussi la question de tout ce qui a été stocké depuis toutes les crues successives que nous avons connues, nous et d'autres. Est-ce que cette question d'enlèvement des amas de déchets hors sédiments va être traitée dans le cadre de ce SAGE ou est-ce qu'elle sera traitée un jour ?

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Je suis en effet Président du SAGE depuis peu, depuis le mois de juillet seulement. C'est un dossier important, dont personne n'a jamais voulu s'occuper. Je rappelle que l'Etablissement n'est pas propriétaire de ce barrage. Donc on n'est pas directement liés mais au niveau du SAGE Loire, c'est un gros souci. Dans mon intervention par rapport à l'étude des sédiments de Villerest : on récupère aussi bien sûr les sédiments de Grangent, vous vous en doutez. C'est un sujet important en effet et c'est d'ailleurs pour cela que j'avais demandé à l'Etablissement, lors de l'étude sur les sédiments de Villerest, éventuellement d'ajouter les sédiments de Grangent pour nous aider dans notre réflexion.

C'est un sujet en effet qui nous préoccupe. On est d'accord.

Y a-t-il d'autres interventions ?

En tant que Président du SAGE Loire en Rhône Alpes, je ne prendrai pas part au vote.

#### **INTERVENTION DE M. DEGUET**

Peut-être juste sur ce point, attester que la question des sédiments de Grangent –qui est un problème qui ne concerne pas que Grangent mais qui concerne tout l'axe – a fait l'objet d'une discussion lors de l'adoption du SDAGE. Malheureusement, cela ne figure pas explicitement comme un élément prioritaire mais qu'il me semble absolument clair qu'une des fonctions du SAGE sera de pousser un petit peu pour que cette question soit traitée. On ne peut pas rester éternellement avec une espèce de bombe qui est stockée dans un barrage.

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Monsieur le Président, je voudrais simplement indiquer que nous avons alimenté ce travail depuis plusieurs années avec un interlocuteur qui reste incontournable dans ce dispositif : EDF. On peut parler entre nous, mais à un moment il faut discuter aussi avec lui. Toute solution dans cette voie-là passe quand même par la conviction d'EDF qu'il y a un intérêt sur ce site particulier à traiter cette question, sans préjuger de la solution – certains scientifiques disent aujourd'hui que la meilleure des solutions serait peut-être de ne toucher à rien. A un moment où, en plus, viennent en discussion des questions de renouvellement de concession, il semble qu'on ne peut avancer dans cette voie-là qu'en arrimant nos collègues, en proximité : Villerest et Grangeant, Mais cela ne peut pas se faire sans l'implication active d'EDF qui, aujourd'hui, joue un rôle majeur sur ce site. Sachant qu'en plus, pour ce qui concerne l'Etablissement, nos collègues d'EDF contribuent par ailleurs à plus de 70 % du financement du soutien d'étiage assuré par nos ouvrages.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

En effet, EDF est un partenaire important et, sur ce dossier-là, on essaie de bien les associer en amont. D'ailleurs ils siègent au SAGE Loire en Rhône-Alpes et on travaille énormément avec eux.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

#### 5) SAGE Loir

#### **INTERVENTION DE M. BOISGARD**

Le programme d'intervention de la CLE prévoit en 2016 la réalisation d'une enquête sur les pratiques des collectivités en matière de gestion de l'eau, l'élaboration de la trame du tableau de bord ou encore la réalisation d'une exposition itinérante et la mise en place d'un programme d'éducation à l'environnement

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2016 s'élève à 73.584 €, répartis de la façon suivante :

- Animation : 65.584 €
- Communication : 8.000 €

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Y a-t-il des questions ? Des demandes d'informations ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

#### 6) SAGE Cher amont

#### **INTERVENTION DE M. BOISGARD**

Concernant le SAGE Cher amont, comme prévu dans le calendrier de mise en œuvre de ce document, la première réflexion relative à l'étude des relations nappes/rivières va être initiée en partenariat avec la procédure SAGE Cher aval, avec une prévision de mutualisation. De plus, afin de garantir une homogénéité dans la réalisation des inventaires à l'échelle parcellaire des zones humides, une méthode commune sera établie. Enfin, les réflexions dans le but de faire émerger



des contrats territoriaux sur le bassin du Cher et ses affluents dans les Départements notamment de l'Allier ou encore de la Creuse vont être poursuivies, ainsi que sur l'aquifère du Jurassique supérieur.

Le montant prévisionnel du programme d'actions 2016 s'élève à 166.029 € répartis de la façon suivante :

- Animation : 61.029 €
- Communication : 5.000 €
- Etude : 100 000 € pour l'étude sur le fonctionnement hydrogéologique permettant d'affiner les connaissances sur les relations nappes/rivières.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce SAGE ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

#### 7) SAGE Allier aval

#### **INTERVENTION DE M. BOISGARD**

L'année 2016 sera l'occasion d'engager les premières actions de mise en œuvre préconisées dans le SAGE (puisqu'il a été adopté très récemment) comme par exemple la définition des travaux de réhabilitation de 2 gravières ou encore la mise en place d'un plan de gestion pour la préservation et la restauration de la dynamique fluviale du Val d'Allier en lien avec le contrat territorial signé en juillet dernier.

Côté communication, il est envisagé de restructurer le site internet dédié à la procédure et de diffuser très largement les documents composant le SAGE.

Enfin, une importante phase de réflexion va être initiée afin de concevoir un tableau de bord interactif qui permette à terme de restituer l'état d'avancement de la mise en œuvre de cette procédure.

Le montant total prévisionnel est estimé à 260.543 €, répartis de la façon suivante :

- Animation : 84.043 €
- Communication : 3.500 € ;
- Etude : 173.000 €, montant détaillé dans la note

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Monsieur le Président du SAGE Allier aval, un petit mot ?

#### **INTERVENTION DE M. SAUVADE**

On est très content d'avoir obtenu l'accord préfectoral même s'il a été signé à une date la plus triste de l'année 2015. Il y a eu en bureau une riche discussion, la fois dernière, sur les propositions qui ont été faites et je crois pouvoir dire que la demande des membres du bureau est de ne pas faire deux fois le travail, s'il a été fait par ailleurs. Donc, ce qui est présenté, c'est une proposition mais j'ose espérer qu'elle sera revue un peu à la baisse durant l'année 2016, en reprenant le travail qui a été fait ailleurs. Je vois notamment les deux gravières, qui sont signalées, alors que peut-être l'étude a été faite par ailleurs. La partie d'avant également : plan de gestion et guide d'application. Plan de gestion, en tous cas, d'espaces de mobilité, de choses comme ceci. On peut retrouver je pense des éléments ailleurs qui éviteront de refaire une étude aussi coûteuse. J'ose l'espérer. Par contre, pour la partie animation, on est au strict minimum et, sur un territoire

aussi grand, prévoir 2 animateurs. Depuis le début, on tourne avec une seule animatrice, ce qui fait beaucoup de travail mais elle arrive à s'en sortir, et un demi-poste de secrétariat. Donc, là-dessus on ne pourra pas aller plus bas, sinon on n'existe plus. Mais sur la partie étude, il y a encore des économies à réaliser.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je pense, Monsieur le Président, que vous ne prendrez pas part au vote.

#### **INTERVENTION DE M. SAUVADE**

Non.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Merci. On continue avec le SAGE Cher aval.

#### **INTERVENTION DE M. BOISGARD**

8) SAGE Cher aval

Dernière procédure actuellement en cours d'élaboration.

L'année 2016 sera consacrée principalement aux phases administratives de consultation des assemblées et d'enquête publique, puisqu'il est envisagé une adoption par la CLE lors des premières réunions du premier trimestre 2016. De plus, en partenariat avec le SAGE Cher amont, une étude relative au fonctionnement hydrogéologique va être initiée.

Le montant global du programme d'actions s'élève à 221.584 € répartis de la façon suivante :

- Animation : 67.934 € correspondant aux dépenses de personnels et aux frais de fonctionnement
- Communication : 3 650 €
- Etudes : 150.000 € liés aux dépenses prévues dans le cadre de la phase de consultation des assemblées et d'enquête publique (100.000 €) et de l'étude sur les relations nappes/rivières (50.000 €).

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Y a-t-il des demandes d'informations ?

#### **INTERVENTION DE M. DEGUET**

Juste un élément complémentaire. On est effectivement dans la phase de rédaction finale qui n'est pas complètement bouclée, parce que ce n'est pas si simple que cela. Il y a eu un certain nombre de discussions. Je voudrais juste souligner qu'on est sur un territoire franchement difficile, tout le monde a pu s'en rendre compte. Le milieu n'est pas difficile parce que le territoire est difficile mais parce qu'il existe un certain nombre de forces depuis un certain temps sur cette question-là et qu'on est en train de déboucher. Et je veux insister : le fait que l'Etablissement soit à la fois en gestion du SAGE et en préparation d'un contrat territorial permet d'avoir des discussions à deux niveaux et d'avancer en même temps. Franchement, si on réussit ce coup-là, cela aura été un bon élément pour avancer sur la qualité de cette rivière. Il y a lieu de se féliciter du travail accompli à cet endroit-là.

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Je vous remercie, Monsieur le Président. Je voudrais associer dans le succès de ce travail-là aussi, l'important investissement consenti par nos collègues des départements d' Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher qui ont apporté nombre d'éléments de solutions aussi pour faire avancer ce dossier qui est, comme vous le disiez, un peu compliqué.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Y a-t-il d'autres interventions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

9) SAGE Haut-Allier

#### **INTERVENTION DE M. BOISGARD**

Concernant cette procédure dont le transfert doit avoir lieu à la fin du premier semestre 2016, les premiers mois de cette deuxième partie d'année devront être consacrés à la finalisation du projet et à la date où nous reprendrons la procédure, nous envisageons effectivement d'assurer un certain nombre d'actions de communication.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions s'élève à 35.844 € répartis de la façon suivante :

- Animation : 30.844 €
- Communication : 5.000 €

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Concernant ce dernier exposé, y a-t-il des demandes d'information ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Ainsi que Monsieur le Directeur l'a indiqué tout à l'heure à propos du budget, on voit là aussi une part de plus en plus importante pour l'animation et le suivi des SAGE. Je pense que c'est important pour nos territoires aussi parce qu'il y a un savoir-faire et un soutien importants. Merci aussi à l'Etablissement pour cela.

### **15. Deuxième bilan financier de l'acquisition des locaux de l'Etablissement**

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Merci Monsieur le Président.

Dans une logique d'optimisation des ressources de l'Etablissement, également de contribution à la valorisation d'un élément du patrimoine historique de la ville d'Orléans, le Comité Syndical de mars 2012 avait approuvé l'acquisition de locaux pour l'Etablissement au 2 quai du Fort Alleaume.

Comme ce fut déjà le cas pour le premier bilan présenté au Comité Syndical de décembre 2014, la projection annuelle des coûts établie pour le présent rapport intègre les postes de dépenses suivants : taxe foncière, contrats d'assurance, charges de copropriété, entretien des locaux, maintenance ascenseur, eau, électricité, téléphone, internet, affranchissement du courrier, maintenance des copieurs. Elle s'appuie sur les paiements déjà réalisés, auxquels s'ajoutent une projection pour le dernier trimestre 2015.

Il en ressort une économie de l'ordre de 48% sur l'exercice 2015, étant précisé par ailleurs que le comparatif financier avec la solution locative préexistante fait apparaître toujours un gain sur 20 ans de plusieurs centaines de milliers d'euros et par surcroît un immobilier valorisé à plus de 2,3 millions d'euros à cette même échéance.

### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Y a-t-il des demandes de complément d'information ? Je vous remercie.

## **16. Gestion du personnel**

### **INTERVENTION DE MME GONZALEZ**

A titre d'information, concernant la maîtrise des dépenses de personnel évoquées plus tôt, on indiquera les efforts de réduction de la masse salariale qui se sont traduits cette année notamment par la décision de suppression d'un poste ainsi que celle de ne pas pourvoir au remplacement de deux autres. Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les effectifs de l'Etablissement s'élèveront à 43 agents.

Aujourd'hui, en termes de gestion courante de personnel, il est proposé tout d'abord, au tableau des effectifs, le poste de technicien en un poste d'agent de maîtrise à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour assurer la mission d'études relatives aux barrages et d'appui à l'exploitation. Ceci fait suite au départ d'un agent placé en disponibilité pour convenances personnelles.

Il vous est proposé d'approuver la délibération correspondante.

### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Sur ces mouvements de personnel, y a-t-il des questions complémentaires ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

### **INTERVENTION DE MME GONZALEZ**

Toujours pour la gestion du personnel au niveau des affaires courantes, il est proposé, en raison de réformes réglementaires, de mettre à jour la délibération du Comité Syndical de décembre 2007 sur les intitulés de grade dont la liste est définie dans le projet de délibération.

### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Sur ce dossier, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Merci Mme GONZALEZ.

## **17. Point d'information sur la mise en œuvre de la compétence GEMAPI**

### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Merci Monsieur le Président.

Pour ce point d'information relatif à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin de la Loire et de ses affluents, il y a lieu de rappeler tout d'abord la mise à disposition sur le site de l'Etablissement des restitutions et de l'ensemble des documents correspondants mis à disposition lors des réunions du Comité Syndical de mars, de juillet et d'octobre 2015.

En termes de documents de référence produits dernièrement, il est à noter l'instruction du Gouvernement du 21 octobre relative à l'attribution de la compétence GEMAPI. Un exemplaire de ce texte non paru au Journal Officiel vous est distribué actuellement. Il est rappelé que le législateur attribue aux communes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, une nouvelle compétence exclusive et obligatoire : GEMAPI, exercée par les communes ou, en lieu et place des communes, par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre. Donc à la fois rappel de la date (1<sup>er</sup> janvier 2018) et caractéristiques de la compétence (exclusive et obligatoire).

Il y est souligné également que la structuration de cette intercommunalité en matière de GEMAPI, je cite : « *doit s'attacher à garantir la pérennité des groupements de collectivités qui exercent aujourd'hui efficacement les missions relevant de la GEMAPI, conforter la solidarité territoriale et favoriser l'émergence d'une gestion intégrée de la ressource en eau* », et donc que les communes ou EPCI à fiscalité propre pourront adhérer à des syndicats mixtes à des échelles hydrographiquement cohérentes.

Parmi les points de vigilance, mention est faite dans cette instruction de la technicité du sujet et de l'évolution prévisible des missions opérationnelles qui seront dévolues aux intercommunalités, notamment en termes de gestion des digues, qui inquiètent les élus, avec comme proposition d'organiser des réunions d'information avec les présidents de intercommunalités et, je cite : « *dans la mesure du possible, les maires du département* » afin de présenter les dispositions qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

A noter également la mise à disposition d'une brochure pédagogique dont vous avez également copie.

Par ailleurs, vous trouverez une note jointe qui présente un vademecum relatif à l'animation des missions d'appui technique de bassin, sous la conduite des Préfets en charge de ces missions. Pour faire simple, un paragraphe a retenu plus particulièrement notre attention : celui dans lequel le Gouvernement indique aux Préfets que les territoires à risque important d'inondation, je cite : « *identifiés par les services du Ministère, constituent bien évidemment une priorité de votre action* », fin de citation. On ose espérer, compte tenu du principe de solidarité de bassin qui est celui de l'Etablissement que, « *priorité pour les TRI* » ne se traduira pas sur le terrain par « *exclusion des autres territoires* ».

Dans ce contexte, le Président de l'Etablissement a adressé à la vingtaine de Préfets de départements plus particulièrement concernés un courrier en lien avec le processus de révision des schémas départementaux de coopération intercommunale s'adressant plus particulièrement à la nécessaire prise en compte de la gestion par bassin. Il y a souligné l'intérêt qu'attache l'Etablissement à ce que soit menée une réflexion particulière sur la gestion qualitative et quantitative de l'eau, puisqu'en effet une spécificité de cette gestion réside dans le fait qu'elle ne peut se concevoir que dans la mise en cohérence opérationnelle à l'échelle du bassin versant, voire même du bassin fluvial pour certains volets.

Dans le même temps, il a été rappelé dans ce courrier aux Préfets qu'avec son territoire d'intervention à l'échelle de l'ensemble du bassin de la Loire et de ses affluents, l'Etablissement assure un relais important d'informations vers l'ensemble des collectivités membres qui le composent ; également, qu'il appuie son analyse sur un travail d'approfondissement avec les Présidents de CLE des 9 SAGE qu'il porte actuellement, l'objectif étant d'avancer concrètement dans la création partagée des perspectives d'évolution de l'organisation territoriale.

Pour ce qui concerne plus particulièrement le volet « *Prévention des inondation* », il a été rappelé que l'Etablissement apporte son concours, entre autres actions d'appui technique des collectivités qu'il mène, à l'élaboration des stratégies locales de gestion du risque inondation et qu'il vient par ailleurs d'engager une analyse d'opportunité et de faisabilité d'un projet d'aménagement d'intérêt commun pour les ouvrages de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire.

Enfin, il est à noter que l'Etablissement a lancé une consultation relative à une mission d'appui juridique concernant les éventuelles évolutions statutaires du syndicat mixte, en lien avec les évolutions législatives et réglementaires récentes, en particulier l'émergence de la compétence GEMAPI et la mise en œuvre de la loi NOTRe.

Les enjeux de cette mission à conduire dans le courant du premier semestre de l'année 2016 sont notamment :

- la sécurisation des bases juridiques ;

- les sources de financement et les modalités d'intervention de l'Etablissement au regard de la GEMAPI comme du hors-GEMAPI ;
- l'organisation des processus de transfert ou de délégation pour tout ou partie de la compétence GEMAPI par les EPCI à fiscalité propre ;
- l'analyse des responsabilités liées, pour les EPCI à fiscalité propre, à la mise à disposition de digues, pour les EPCI à fiscalité propre et l'Etablissement, à la réalisation d'un projet d'aménagement d'intérêt commun pour les ouvrages de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire ;
- le traitement du cas particulier du barrage de Villerest, ouvrage de bassin intervenant à la fois en soutien d'étiage et en écrêtement de crues qui est la propriété de l'Etablissement et dont il assure la gestion ;
- et enfin la préparation des évolutions statutaires de l'Etablissement.

Cette intervention en appui juridique s'inscrit évidemment en complément de celle, plus générale, conduite avec nos collègues au sein de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin.

Voilà donc rappelés ces quelques éléments :

- une instruction du Gouvernement ;
- une saisine des différents Préfets de départements par rapport à l'évolution et à la révision des SDCI ;
- et enfin, l'évolution et la préparation du travail évoqué par le Président pour 2016, devant déboucher sur une évolution statutaire de l'Etablissement dans cette période, en lien avec la GEMAPI, également le hors-GEMAPI puisqu'il y a aussi d'autres choses à faire en dehors de la GEMAPI.

### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Merci Monsieur le Directeur.

On se rend compte que l'Etablissement va avoir un rôle très important dans cette nouvelle compétence en étant un EPTB sur lequel vont se rattacher toutes nos collectivités sur ce fleuve. En effet, il faut que l'Etablissement, par rapport au budget, soit bien structuré et fort – on l'a déjà dit tout à l'heure, on se répète un peu – parce que c'est une compétence dont on ne connaît encore pas trop les effets qu'elle peut avoir mais on sait qu'ils vont être importants, donc on a besoin de pouvoir compter sur un Etablissement fort qui puisse nous aider, parce qu'on n'a pas dans nos territoires, nous, toutes les compétences.

On a parlé du financement. Je pense que tout le monde a vu dans nos taxes foncières la colonne déjà inscrite : GEMAPI. On a déjà eu beaucoup de questionnements, je pense que vous en avez eu aussi dans vos territoires. Je pense que là aussi cela ne va pas être facile demain, dans nos territoires, de lever une taxe GEMAPI. On en a parlé aussi tout à l'heure au moment du budget, quand on voit les financements de nos collectivités et les dépenses peut-être très importantes que l'on aura à faire pour faire face à cette compétence, on n'aura peut-être pas d'autre choix en effet que de lever cette fiscalité. Quand on a vu cette colonne déjà inscrite, on s'est dit : « il y a de l'anticipation ! ».

2018, c'est demain. Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Monsieur le Directeur l'a dit, c'est une compétence obligatoire. Il n'y a même pas de questions à se poser. Donc il faut s'y préparer. Heureusement qu'on a eu deux ans de plus parce que quand on voit le travail qu'il y a à faire, deux ans ne seront pas de trop.

### **INTERVENTION DE M. GASCHET**

Je n'ai peut-être pas tout bien compris. Je suis Président d'une communauté de communes et le Président d'un Syndicat de bassin est venu me voir en me disant : « ce serait bien que tu prennes la compétence sur le bassin versant ». C'est un sous bassin de la Loire et on se posait la question de la structure : actuellement, c'est un syndicat classique. On a étudié toutes les possibilités et là

donc, à la lecture de ce document-là, vous parlez de syndicats mixtes, c'est ça ? Alors, je m'interroge un petit peu parce que le Préfet nous a donné comme consigne de supprimer les syndicats et là, on va recréer des syndicats et les « com com » vont devenir adhérentes de ce syndicat. Je dis des blagues, là, ou quoi ?

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Très simplement : le choix est ouvert, vous n'êtes pas obligé d'en créer, vous pouvez aussi utiliser ce qui existe déjà. On peut penser que les périmètres financiers qui ont été évoqués par les uns et par les autres vont peser sur la péréquation finale. On peut aussi utiliser ce qui existe.

#### **INTERVENTION DE M. GASCHET**

Pour aller au bout des choses : on est à cheval sur 2 Départements et sur 5 communautés de communes, je crois. Je comprends bien qu'il faille une structure mais là, entre ce qui est demandé d'un côté et ce qu'on nous demande d'appliquer de l'autre, ce n'est pas très cohérent.

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Tout est ouvert : vous pouvez faire tout seul, vous pouvez déléguer, vous pouvez transférer, mais *in fine*, il y a quelque chose qui ne bouge pas, c'est le territoire fonctionnel. Jusqu'à présent, la Loire ne bouge pas trop, on sait à peu près où elle est ! Et il y a également vos enveloppes financières et les capacités techniques de vos équipes.

#### **INTERVENTION DE M. DEGUET**

En fait, la loi et tout ce qui nous a été donné, y compris à des réunions qui avaient été organisées par l'Etablissement et dans laquelle la DREAL était venue donner des assurances, évidemment et heureusement que personne ne pense qu'il faut bouleverser des structures qui marchent, comme le Syndicat de la Brenne – puisque c'est de celui-là qu'il s'agit – qui travaille sur plusieurs Départements, qui a une cohérence et qui fonctionne. Tout le monde pense cela.

J'aimerais être totalement sûr que les Préfets de Département le pensent aussi. J'aimerais être totalement sûr que tous les gens qui travaillent sur les questions de politique de l'eau soient absolument unanimes sur ces questions-là et donnent des assurances que cette structure-là soit maintenue, et elle correspondra grosso modo à une structure d'EPAGE – vous me dites si je me trompe. Si on regarde par rapport à ce qui a été prévu, il n'y a pas de raison que la structure d'EPAGE soit une structure standardisée, qu'on ne reprenne pas ce qui est déjà en place. On peut tenir ce discours rassurant. Après, je répète, il y a des Préfets qui ont une certaine tendance à appliquer des règles un peu générales sans avoir pour autant intégré les autres éléments.

J'en ai reçu trois ou quatre, des lettres comme ça, qui s'adressent à des Préfets, en disant : « s'il-vous-plaît, Monsieur le Préfet, ne faites pas n'importe quoi sur ces trucs-là et ne cassez pas des structures avec comme objectif, après, de les recréer ». Franchement, on a autre chose à faire et on peut gagner du temps.

Donc, il faut que vous le fassiez en alertant, et puis peut-être aussi en alertant en même temps les DREAL qui courent après pour essayer d'expliquer qu'on ne joue pas aux dominos. Je pense qu'il faut le faire.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Peut-être un conseil. Personnellement, j'ai rencontré le Préfet, il y a déjà plusieurs semaines voire plusieurs mois, pour lui expliquer. Je pense qu'il est intéressant d'avoir toujours un coup d'avance avec nos autorités préfectorales pour expliquer, parce que les Préfets voient parfois des noms de syndicats sans savoir ce qu'il y a dedans. Je suis donc allé expliquer notre syndicat, ce que l'on fait. Il l'a bien noté et, dans la dernière mouture des suppressions de syndicats, en effet on n'y

figure pas, ce qui prouve que cela a porté ses fruits. N'hésitez donc pas à prendre contact avec le Préfet pour lui parler. Ils sont demandeurs d'informations, donc n'hésitez pas.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Sur GEMAPI, y a-t-il d'autres questions ?

#### **INTERVENTION DE MME ROUSSET**

On parle de la situation financière, Messieurs, mais vous êtes quand même conscients, c'est facile ici de dire qu'on va encore lever une taxe. Au jour d'aujourd'hui, nous les Départements qui sommes quand même très impactés par la problématique sociale : ce week-end, c'était le week-end pour les dons alimentaires et, en fait, les bénévoles se sont fait insulter toute la journée par des gens qui leur ont dit : « nous aussi on est dans la misère, on ne demande rien, nos retraites ne nous permettent plus de vivre décemment, et vous nous demandez encore de l'alimentaire pour d'autres gens ? On ne peut pas. » Et donc, les bénévoles en question ont passé un très mauvais week-end et pourtant je vous parle d'un territoire rural qui est pourtant calme mais les gens nous annoncent au jour d'aujourd'hui leurs difficultés et finissent par se lâcher, au moment où on les harangue encore un peu. Il faut quand même qu'on soit conscients les uns et les autres de cela.

Oui, on nous donne une perspective avec un système de lois mais il faut voir ce qu'il y a derrière. Il ne faut pas qu'on l'oublie.

#### **INTERVENTION DE M. BARLE**

Je corrobore tout à fait vos propos. J'ai alerté cette assemblée à plus d'un titre et plus d'une fois concernant cette future taxe, parce que je ne l'ai pas encore intégrée, moi. Moi aussi, je suis président d'une « com com » et je ne vois pas comment encore solliciter le contribuable. Il est vrai que la compétence GEMAPI est quelque chose qu'on nous inflige et c'est quand même un désengagement de l'Etat sur ces compétences-là, et sans compensation. Alors, c'est à nous de réagir. Nous les élus locaux, on n'est pas obligés d'accepter, et d'applaudir surtout.

#### **INTERVENTION DE M. EUDE**

Peut-être pour rejoindre ces appréciations, qui sont largement partagées. Il y a bien un Etablissement qui, au vu du budget qui est proposé aujourd'hui, ne peut être accusé de « charger la barque » : j'évoquais un budget de 350.000 € pour attaquer la prévention des inondations à l'échelle de tout le bassin. Par contre, effectivement, ces possibilités de fonctionnement-là existent, cela a été souligné pour les SAGE, parce que précisément des mutualisations sont réalisées. Les animateurs de SAGE sont certes 1 sur chacun des SAGE aujourd'hui, sauf que leur synergie dans le fonctionnement à 8 ou 9 fait qu'ils arrivent à gagner plus en efficacité. Mais arrive un moment où, de toute façon, ce n'est pas la peine de promettre des résultats s'il n'y a pas les ressources. Si vous demandez d'attaquer 300 kilomètres de digues avec 2 ETP, je vous dis tout de suite aujourd'hui que ce n'est pas faisable. Même avec des ETP hyper musclés. Donc à un moment, il faut se mettre d'accord sur l'étendue des problèmes, les priorités à traiter au regard des moyens qu'on est prêt à y consacrer, faute de quoi on court le risque de fonctionner sur un système d'illusions où chacun va espérer trouver quelque chose qui n'existe pas, mais tout le monde sera mécontent à la fin parce que le résultat attendu collectivement ne sera pas atteint.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

Voilà, on parle bien du transfert de compétences de l'Etat aux collectivités sans compensation.

### **18. Questions diverses**

#### **INTERVENTION DE MME GALLIEN**



Une dernière remarque, pour encore « chatouiller » EDF, du coup. Il s'agit des eaux de la Loire qui sont déviées sur l'Ardèche.

On est en pleine COP21 en ce moment, on réfléchit au réchauffement climatique. On n'y réfléchit pas, on le vit !

Cette année, la Haute-Loire a connu une période de forte sécheresse. J'aimerais bien quand même que quelqu'un se pose la question des conséquences sur la biodiversité de ce transfert d'eau de la Loire vers l'Ardèche. J'adore les Ardéchois et tant mieux s'ils bénéficient d'une partie des eaux de la Loire mais franchement, vu son état au printemps, à l'été et à l'automne, je pense qu'un tel volume transféré – c'est énorme même s'il est dit qu'EDF a prélevé un peu moins d'eau cet été – n'est pas sans conséquences sur la biodiversité et le niveau des nappes phréatiques.

Je sais qu'EDF finance beaucoup, mais EDF c'est nous aussi, je crois. Voilà. Ils financent beaucoup, comme vous l'avez très bien dit, Monsieur le Directeur, mais je crois qu'il faut quand même se poser cette question-là et j'aimerais bien qu'on remette le doigt là où ça fait mal, pour les générations futures.

#### **INTERVENTION DE M. FRECHET**

C'est en effet un dossier que je découvre. On peut demander aux services de nous faire un petit point pour le prochain Comité Syndical. Cela pourrait être intéressant pour tout le monde d'avoir cette information. Merci Madame.

Je vous remercie et vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.